

REGION DU PLATEAU CENTRAL

PROVINCE DU GANZOURGOU

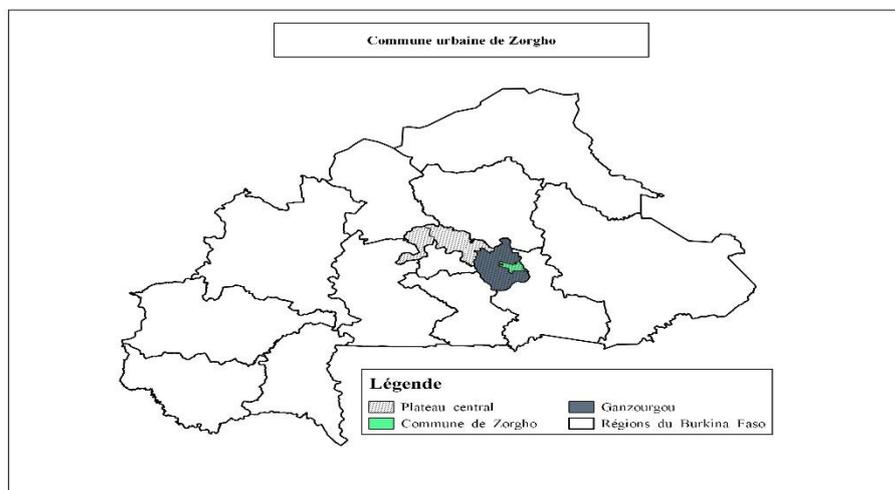
COMMUNE DE ZORGHO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

RAPPORT DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD) DE LA COMMUNE DE ZORGHO 2017-2021

Version Définitive



Source: BNDT 2002

Réalisation: EdPA 2018

FINANCEMENT :

FONDS PROPRES

APPUI TECHNIQUE

BUREAU D'ETUDES EDPA :

- COULIBALY N. Issouf

- ZAMPOU Issa

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES CARTES	4
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA COMMUNE DE ZORGHO	7
I. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL	8
II. PRESENTATION DU MILIEU HUMAIN	18
III. ETAT DES LIEUX DES SECTEURS SOCIAUX	26
IV. ETAT DES LIEUX DES SECTEURS DE PRODUCTION	42
V. ETAT DES LIEUX DES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	51
VI. ETAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE LOCALE	52
VII. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES	57
DEUXIEME PARTIE : PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT	66
I. BILAN DU PRECEDENT PCD	67
II. VISION DU DEVELOPPEMENT	67
III. GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
IV. COHERENCE ENTRE ORIENTATIONS COMMUNALES ET ORIENTATIONS NATIONALES	69
V. PROGRAMMATION DES ACTIONS PRIORITAIRES	71
VI. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PCD	89
VII. MÉCANISMES DE SUIVI/ÉVALUATION	93
CONCLUSION GÉNÉRALE	95

SIGLES ET ABREVIATIONS

AA	:	Accoucheuses Auxiliaires
ADP	:	Assemblée des Députés du Peuple
AIS	:	Agent Itinérant de Santé
AUE	:	Association des Usagers de l'Eau
CEB	:	Circonscription d'Education de Base
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
CEP		Certificat d'Etude Primaire.
CES	:	Conservation des Eaux et des Sols
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CET		Collège d'Enseignement Technique
CVD		Conseil Villageois de Développement
DRD	:	Dépôt Répartiteur de District
DRS	:	Défense et Restauration des Sols
DPEEVCC		Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DPRAH	:	Direction Provinciale des Ressources Animales et Halieutiques
FFOM		Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces
IB	:	Infirmier Breveté
IDE	:	Infirmier Diplômé d'Etat,
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEG	:	Médicament Essentiel Générique
MPP		Mouvement du Peuple pour le Progrès
ND	:	Non Disponible
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONATEL	:	Office National des Télécommunications
ONG		Organisme Non Gouvernemental
PCD	:	Plan Communal de Développement
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
ZATA	:	Zone d'Appui Technique en Agriculture
ZATE	:	Zone d'Appui Technique en Elevage
AEPS	:	Adduction d'eau potable simplifiée
PACT	:	Programme d'appui aux collectivités territoriales
FPDCT	:	Fond permanent pour le développement des collectivités territoriales
CMA	:	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale

CPAF : Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnelle
 OSC : Organisation de la Société Civile
 PME/PMI : Petites et Moyennes Entreprises /Petites et Moyennes Industries :
 CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé
 CES/DRS : Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
 EDPA : Cabinet / Bureau d'Etude « Edmond PARE »

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : liste des villages administratifs	9
Tableau 2 : situation des retenues d'eau et barrage	12
Tableau 3 : Espèces végétales de la Commune	13
Tableau 4 : espèces fauniques rencontrées	14
Tableau 5 : matrice de vulnérabilité au changement climatique	16
Tableau 6 : facteurs de vulnérabilité	17
Tableau 8 : Evolution de la Population par tranches d'âges	22
Tableau 9 : situation des infrastructures sanitaires	26
Tableau 10 : situation des infrastructures annexes	28
Tableau 11 : situation du personnel soignant	28
Tableau 12 : couverture vaccinale	29
Tableau 14 : Les effectifs des élèves au cours des 5 dernières années	33
Tableau 15 : Les infrastructures scolaires au secondaire	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 16 : Situation des points d'eau potable	35
Tableau 17 : situation de la sécurité dans la Commune	40
Tableau 18 : Situation des attaques à mains armées	40
Tableau 22 : Production maraîchère des 5 dernières années	46
Tableau 23 : Cheptel des 5 dernières années	47
Tableau 24 : situation des organisations	48
Tableau 25 : Estimation des animaux vaccinés	48
Tableau 26 : Situation des abattages contrôlés	49
Tableau 29 : Budget des 5 dernières années	55
Au niveau de l'analyse externe :	57
Au niveau de l'analyse interne :	57

LISTE DES CARTES

Carte1 : Carte administrative de la commune de Zorgho	9
Carte n°2 : Hydrographie de la commune de Zorgho.....	12
Carte n°3 : Les sols de la commune de Zorgho.....	14

Carte N°4 : La population

Carte N°5 : Les Infrastructures sanitaires

Carte N°6 : Les infrastructures scolaires au post-primaire et au secondaire

Carte N°7 Les infrastructures hydrauliques

INTRODUCTION

Depuis 1995, le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de rendre opérationnel le processus de décentralisation. Pour ce faire, il a été procédé à des élections municipales dans trente-trois (33) communes de plein exercice parmi lesquelles figure la Commune de Zorgho. Cette dernière a été créée par la loi N°004-93/ADP du 12 mai 1993. L'ambition affichée par les pouvoirs publics était de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale en vue d'un développement harmonieux.

Il y'a certes eu des avancées mais c'est avec l'adoption de la loi n°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et la tenue des élections municipales du 23 avril 2006 que le processus de décentralisation a pris une nouvelle dimension, caractérisée par la création de nouvelles communes et l'érection de la région en collectivité territoriale.

Cette loi dispose en son article 79 que : « les collectivités territoriales concourent avec l'Etat, à l'administration, à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ». Aussi, elles élaborent et exécutent leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat. Ce plan de développement est l'un des principaux documents de planification du développement local. Il constitue la boussole du conseil municipal et notamment du maire dans le cadre de la mise en œuvre des actions de développement.

Le plan communal présente l'état des lieux de la Commune à travers un bilan diagnostic, dégage la problématique de développement, retient les orientations stratégiques et débouche sur les actions à mettre en œuvre suivies d'un schéma de financement décliné de la programmation physique et financière. En outre, il met l'accent sur le cadre institutionnel dans lequel devra s'inscrire sa mise en œuvre et son suivi-évaluation.

L'élaboration du PCD ainsi défini requiert, comme le préconise le guide méthodologique de planification locale révisé, la participation effective de tous les acteurs de développement.

Le processus de révision du PCD, tout comme l'élaboration, est aussi conduit avec les acteurs représentant les différents groupes socioprofessionnels, les services techniques déconcentrés, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), une commission ad hoc mise en place à cet effet, sous la responsabilité du conseil municipal.

Le diagnostic, dans le cadre de ce travail, a été conduit conformément au guide méthodologique de planification locale, référentiel unique conçu dans un souci de cohérence et d'harmonisation du processus d'élaboration des plans de développement.

Le processus de révision du PCD a obéi à une démarche méthodologique participative, essentiellement basée sur l'implication des différents acteurs locaux dans l'identification des potentialités et des contraintes au développement ainsi que la détermination des actions prioritaires à mettre en œuvre pendant la période concernée telle qu'indiquée dans les termes de référence de ce travail.

Le présent plan communal de développement s'articule autour de deux grandes parties à savoir :

- ❖ Premier partie : Etude diagnostique de la commune
- ❖ Deuxième partie : Plan de développement de la commune.

I – DEMARCHE METHODOLOGIQUE :

1. La phase préparatoire

- ❖ Etape de communication autour du PCD par le conseil municipal après la prise de décision ;
- ❖ Etape du choix du consultant pour l'appui technique ;
- ❖ Détermination des grappes de villages pour l'animation diagnostique ;
- ❖ Conception des outils et supports nécessaires à la collecte d'informations et de données par le consultant.

2. Phase de démarrage

- ❖ Rencontre de cadrage avec le conseil municipal et la commission AD HOC au cours de laquelle un rappel du contexte, une présentation de la démarche méthodologique outils et chronogramme sont examinés et adoptés ;
- ❖ Recherche documentaire (documents et informations capitales sur la commune).

3. Phase terrain :

- ❖ En étroite collaboration avec la commission AD HOC, l'équipe technique a tenu des séances d'animation dans les différentes grappes en vue d'élaborer le diagnostic. Au cours de cette phase, il s'est agi de faire :
 - L'analyse des potentialités et atouts ;
 - L'identification et la hiérarchisation des contraintes et défis nouveaux ou persistants ;
 - L'identification de nouveaux besoins ou défis de la commune (changements climatiques, genre, infrastructures économiques et développement durable).

4. Phase de rédaction et restitution du rapport de l'étude diagnostique :

- ❖ Rédaction du rapport provisoire de l'étude diagnostique ;
- ❖ Restitution / présentation des résultats de l'étude diagnostique ;
- ❖ Détermination d'une vision au regard des résultats de l'étude diagnostique et identification des actions.

5. Phase de rédaction du rapport du PCD

- ❖ Rédaction du rapport provisoire du PCD ;
- ❖ Restitution du rapport provisoire du PCD ;
- ❖ Finalisation du rapport du PCD ;
- ❖ Validation et adoption du rapport définitif du PCD.

PREMIERE PARTIE : ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA COMMUNE

I. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

1.1 Situation géographique et administrative

La commune de Zorgho est située dans la province du Ganzourgou, région du Plateau-Central, à environ 110km de Ouagadougou sur la Route Nationale N°4 entièrement bitumée et en direction des frontières du Togo (174km), du Niger (286km) et du Benin (297 km). Chef-lieu de la province du Ganzourgou, elle est limitée :

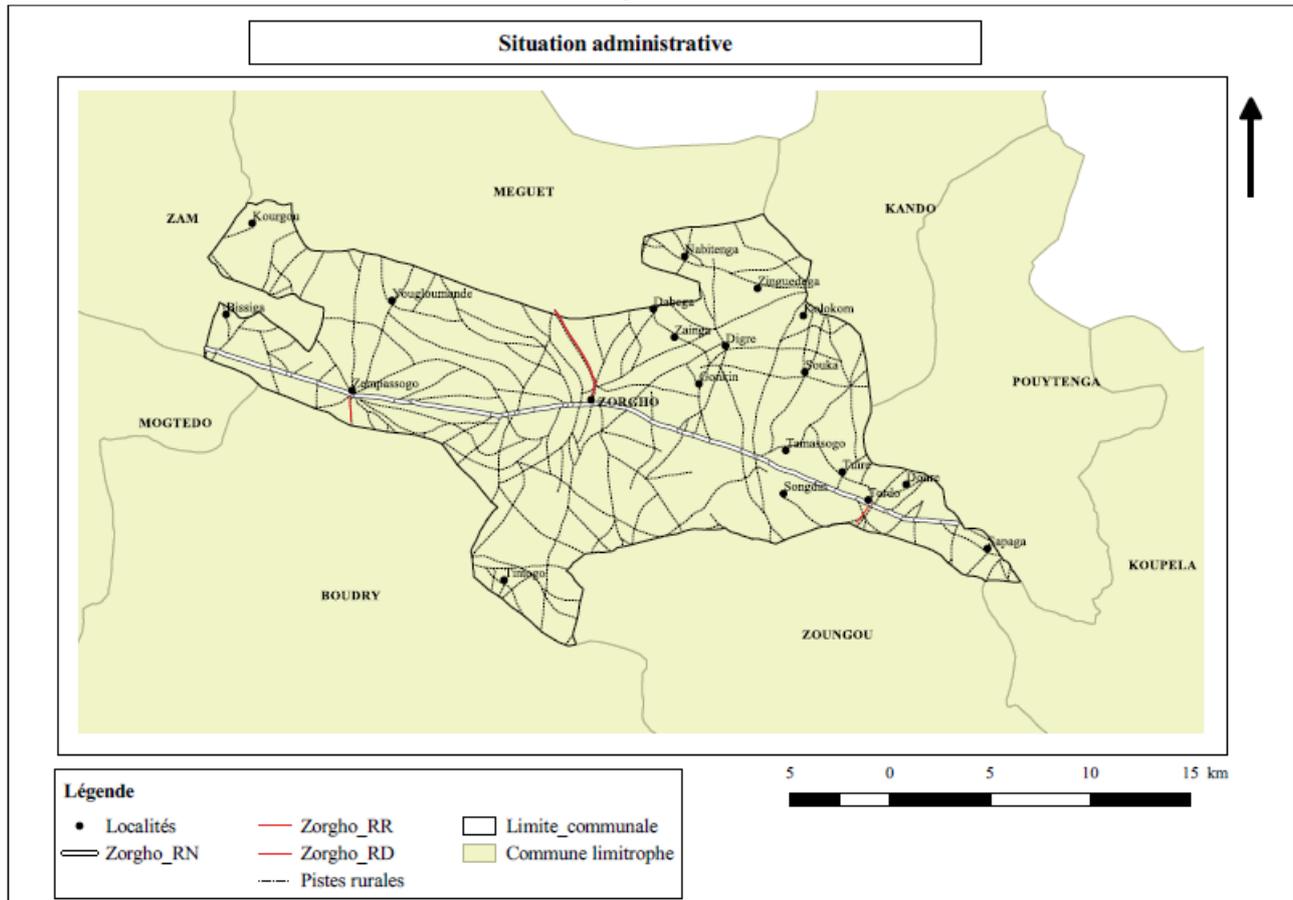
- au nord par les communes de Meguet et de Zam ;
- à l'ouest par les communes de Boudry et de Mogtédou ;
- au sud par la commune de Zoungou;
- à l'est par les communes de Koupèla, Pouytenga et Kando de la province du Kouritenga dans la région du Centre-Est.

La commune de Zorgho couvre une superficie de 453,481km², soit 10,87% de la superficie totale de la province du Ganzourgou et 5,33% de la région du plateau central . Elle est à 12°15N et 0°36 O.

En tant que collectivité territoriale, la commune urbaine de Zorgho est constituée de la ville de Zorgho subdivisée en six (06) secteurs et de trente-quatre (34) villages administratifs. A l'instar des autres communes du pays, les limites territoriales de la collectivité correspondent aux superficies et limites du département.

Le chef-lieu de la commune de Zorgho est d'un accès facile car situé sur la route nationale N°4 entièrement bitumée et reliant Ouagadougou aux régions du centre-est et de l'est.

Cartel : Carte administrative de la commune de Zorgho



Source: BNDT 2002

Réalisation: EdPA 2018

Tableau 1 : liste des villages administratifs

N°	Nom du village	Distance chef-lieu de commune (KM)	Accessibilité en voiture ? (Oui ou Non)	
			Saison pluvieuse	Saison sèche
1	Bangbily	08	X	X
2	Bissiga	13	Non	X
3	Bockin-koudgo	10	Non	X
4	Bougré	10	X	X
5	Dabèga	07	X	X
6	Daguintoèga	20	Non	X
7	Digré	10	X	X
8	Douré	15	Non	X
9	Gnockin	07	X	X
10	Imiga	12	X	X
11	Kidiba	26	Non	X
12	Kolgonsom	23	Non	X
13	Koubéogo	20	X	X
14	Kourgou	30	X	X
15	Nabitenga	15	X	X
16	Sapaga	22	X	X

N°	Nom du village	Distance chef-lieu de commune (KM)	Accessibilité en voiture ? (Oui ou Non)	
			Saison pluvieuse	Saison sèche
17	Sapaga peulh	23	Non	X
18	Songdin	13	X	X
19	Souka	15	X	X
20	Taga	22	X	X
21	Tamasgo	15	X	X
22	Tamidou	07	X	X
23	Tampelcé	25	Non	X
24	Tintog-Nabitenga	13	Non	X
25	Tintogo	13	Non	X
26	Torodo	15	X	X
27	Tourgoumtenga	19	X	X
28	Tuiré	17	X	X
29	Tuiré Peulh	16	X	X
30	Yougoulmandé	17	Non	X
31	Zaïnga	18	X	X
32	Zempassogo	12	X	X
33	Zinado	10	Non	X
34	Zinguédéga	17	X	X

Source : Mairie Zorgho, Octobre 2017

1.2 Cadre physique

1.2.1 Le relief

Le relief de la commune urbaine de Zorgho est plat dans son ensemble, mais du point de vue topographique, il est observé des dénivelées dont les pentes convergent toutes vers deux principales rivières.

1.2.2 Le climat

La commune de Zorgho, à l'instar du reste de la province du Ganzourgou, a un climat de type nord soudanien marqué par une succession de saison pluvieuse et de saison sèche.

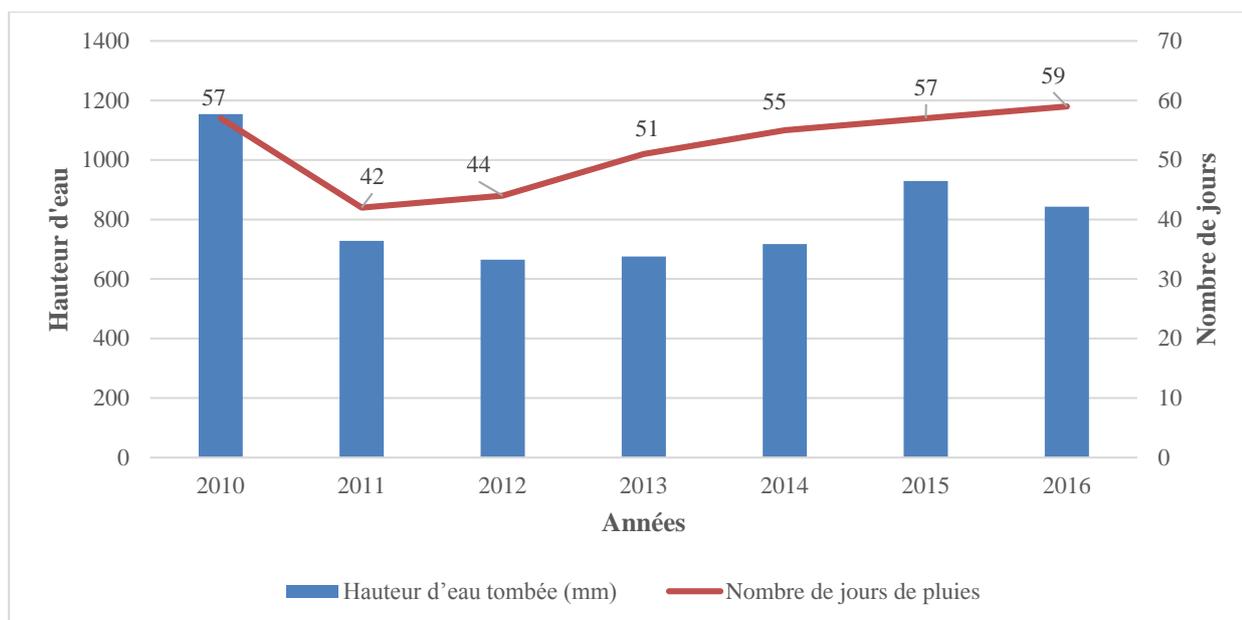
La saison pluvieuse s'étend de juin à septembre avec une durée moyenne de quatre (04) à cinq (05) mois en fonction des années. Au cours de cette saison, les vents sont d'origine atlantique et sont des vents de la « mousson » avec des températures généralement douces dont les maxima oscillent entre 29° et 32° et les minima sont autour de 22° au mois d'août.

La saison sèche qui est longue commence dès la fin des pluies et comporte une période froide de novembre à février. Elle se caractérise par de grandes amplitudes thermiques et constitue une période où on enregistre quelques cas de rougeole ou de méningite. Les vents frais quant à eux sont à l'origine des bronchites et des pneumonies.

1.2.3 La pluviométrie

Les précipitations annuelles enregistrées les sept (07) dernières années varient entre 664,7 mm en 2012 et 1154,4 mm en 2010 comme l'indiquent les données du tableau N°2 ci-dessous :

Graphique 1 : Relevés pluviométriques des dix dernières années



Source : ZATA/Zorgho Octobre 2017

La pluviométrie moyenne annuelle enregistrée est de 816,04 mm pour la période, la hauteur d'eau maximale a été de 1154,5mm en 57 jours enregistrée en 2010, tandis que la hauteur minimale a été de 664,7 mm en 44 jours enregistrée en 2012. Quant au nombre de jours de pluies, il varie entre 42 en 2011 et 59 en 2016 et le nombre moyen de jours de pluie est de l'ordre de 53 jours.

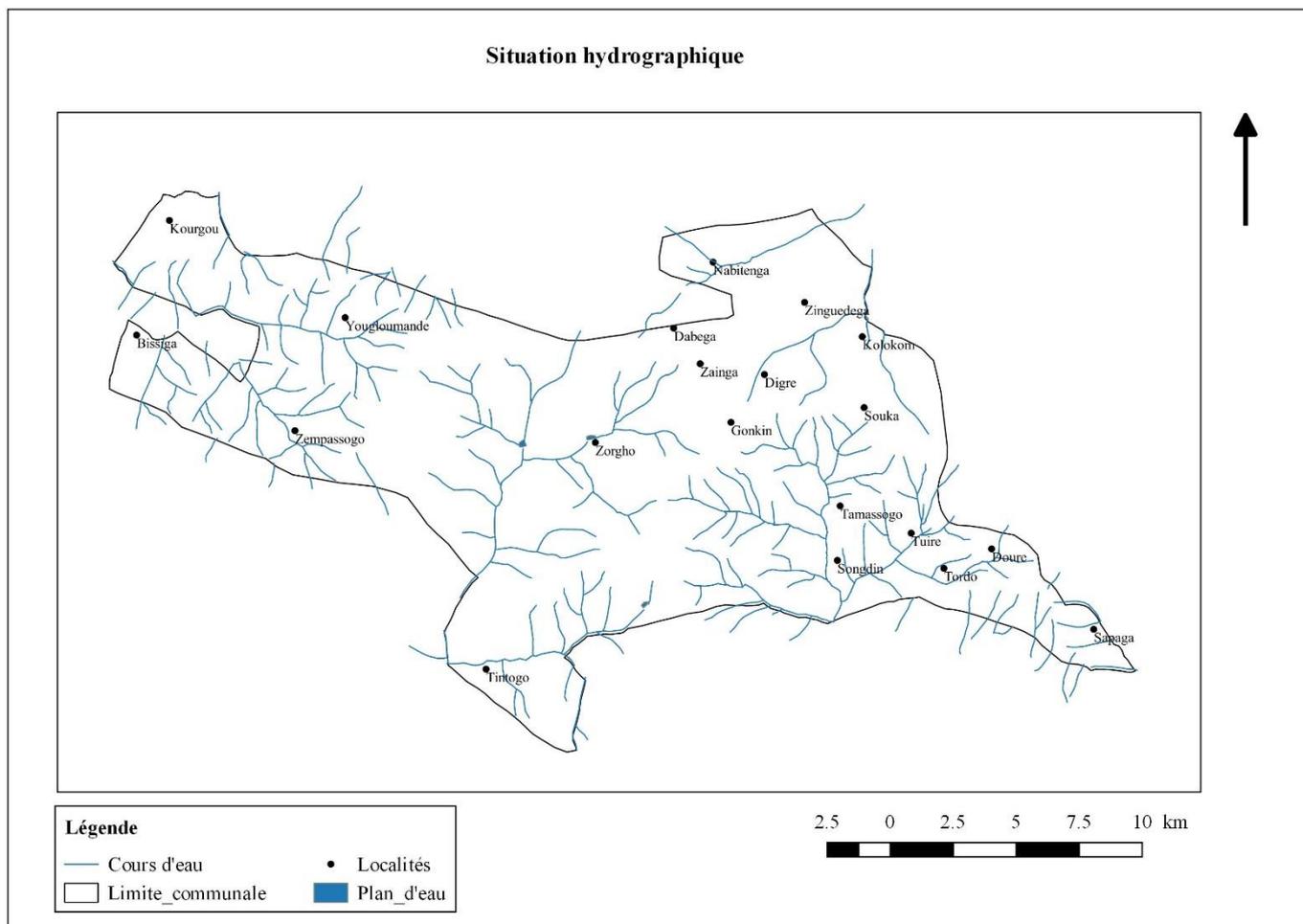
Le constat général fait par les populations est que les pluies sont de plus en plus irrégulières, et que la pluviométrie générale tend à la baisse. Enfin, des années de bonne pluviométrie alternent avec des campagnes moins pluvieuses avec l'installation de plus en plus tardive de la saison.

La conjugaison de tous ces facteurs se traduit par une tendance à l'aridification qui a pour conséquence de graves problèmes d'approvisionnement en eau dus au caractère temporaire des cours d'eau et même des retenues d'eau. On note un bouleversement du calendrier agricole et des changements dans les pratiques culturelles.

1.2.4 L'hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune est constitué du Nakanbé et du SiribaGouroundi (Niger) qui sont des bassins versants sur lesquels se déportent les principaux cours d'eau de la commune et leurs nombreuses ramifications. Ils appartiennent à un réseau au régime sec, et le tarissement en saison sèche en est la caractéristique essentielle

Carte n°2 : Hydrographie de la commune de Zorgho



Source: BNDT 2002

Réalisation: EdPA 2018

1.2.5 Les eaux de surface

A la faveur de ce potentiel hydrographique, plusieurs retenues d'eau et des barrages ont été réalisés et la situation des plus importants est donnée dans le tableau N°2 qui suit :

Tableau 2 : situation des retenues d'eau et barrage

Village	Nom de la retenue	Volume d'eau (m3)	Existence périmètre	Année réalisation	Partenaires financiers
Bankoumba	Bankoumba	100 000	Néant	1981	El Hadj KABORE Kayaba, PPD-Etat
Bougré	Bougré	180 000	Néant	1995	L'Abbé KABORE/Koupèla Moïse
Digré	Digré	80 000	Oui	1985	Partenaire financier + population
Souka	Souka	61 000	Oui	1986	Partenaire+population
Tuiré	Tuiré	1 800 000	Néant	2006	Etat
Zorgho	Koudogo	45 000	Néant	1974	Etat +entreprise OK
Zorgho	Paale	280 000	Néant	1974	Population+entrepriseOk
Zorgho	Tamidou	10 000	Néant	1985	-

Source : Inventaire des sites de retenues d'eau PMVGD/PB2006

Les principales eaux de surface que constituent celles des retenues d'eau, sont utilisées pour l'abreuvement des animaux, la production maraichère, la riziculture et dans une moindre mesure pour la pêche.

Toutes ces retenues d'eau connaissent un état de dégradation liée à la défektivité des digues de protection et un niveau d'ensablement avancé des ouvrages.

1.2.6 Les ressources halieutiques

La rareté de plans d'eau pérennes fait que les ressources halieutiques sont quasi insignifiantes. Seuls les plans d'eau des communes de Zoungou et de Mogtédó fournissent à la Commune quelques poissons et les espèces généralement pêchées sont les carpes et les silures. Le secteur de la pêche n'est pas très bien développé.

1.2.7 La végétation

Le couvert végétal présente des formations naturelles de type savane arbustive à savane arborée à dominance d'espèces utilitaires telles que le néré, le karité, le raisinier et le tamarinier. Au niveau des formations naturelles, il existe de petites réserves forestières dans certains villages. Quelques vergers de manguiers sont disséminés à travers les villages, surtout aux abords des cours d'eau. On note également quelques bosquets d'eucalyptus, de neem dans quelques villages. Le tableau n°3 ci-dessous donne la situation des espèces végétales de la Commune.

L'état actuel de la végétation révèle une augmentation de plus en plus accrue des exploitations et partant la fragilisation du potentiel existant. Cette fragilisation résulte d'une dégradation d'origine climatique (sécheresse) mais surtout anthropique (champs de culture, coupe du bois). Les espèces épargnées sont celles qui ont une utilité (racines, feuilles).

Tableau3 : Espèces végétales de la Commune

Nom scientifique	Nom en français	Nom en mooré
<i>Parkiabiglobosa</i>	Néré	Roanga
<i>Vitellariaparadoxa</i>	Karité	Taanga
<i>Lanneamicrocarpa</i>	Raisinier sauvage	Sanbga
<i>Adansoniadigitata</i>	Baobab	Toéga
<i>Balanites aegyptinca</i>	Datier du Désert	Kieglga
<i>Tamarindusindica</i>	Tamarinier	Pousga
<i>Faidherbiaalbida</i>	Mimosa	Zaanga
<i>Acacia senegalensis</i>	Gomme arabique	-
<i>Acacia nilotica</i>	Tanin	Pinguenega
<i>Piliostigmathonningii</i>	-	Bagnédé
<i>Azadirachtaindica</i>	Neem	Poussgonda
<i>Eucalyptus Camaldulensis</i>	Eucalyptus	-

Source : DPEEVCC/Ganzourgou

En plus des espèces végétales naturelles ci-dessus, il existe des productions de plants par des pépiniéristes et on peut citer essentiellement :

- une pépinière publique d'une capacité de production annuelle de 10.000 plants (*Acacia nilotica*, *Eucalyptus*, *Moringa*) ;
- deux pépinières privées d'une capacité de 5.000 plants chacune (papayer, manguier, eucalyptus) ;
- quelques forêts et bosquets (forêt départementale de Zorgho de 10ha, forêt villageoise de Naabmayaoghin de 20ha).

Les produits forestiers non ligneux exploités sont : le moringa, le tamarin, le baobab, le néré, le jujube, le raisin sauvage etc.

1.2.8 La Faune

Les espèces fauniques rencontrées sont données dans le tableau N°4 qui suit :

Tableau 4 : espèces fauniques rencontrées

Nom scientifique	Nom en français	Nom en mooré
<i>Lepuscapensis</i>	Lièvre	soamba
<i>Xérus erythropus</i>	Ecureuil	Kiiga
<i>Helioscirusgansiapus</i>	Rat voleur	Rayiougá
<i>Cercopetusalitiop</i>	Singe	waamba
<i>Crocodylusniloticus</i>	Crocodile	Gnebga
<i>Varanusnilotica</i>	Varan	wouga
<i>Numidameleagris</i>	Pintade	Kaongo
<i>Francolinusclappertoni</i>	Perdrix	Koandinga
<i>Columbaguineal</i>	Pigeon	Loure
<i>Streptopeliadeciapiens</i>	Tourterelle	Malwamde

Source : DPEEVCC/Ganzourgou

1.2.9 Les sols

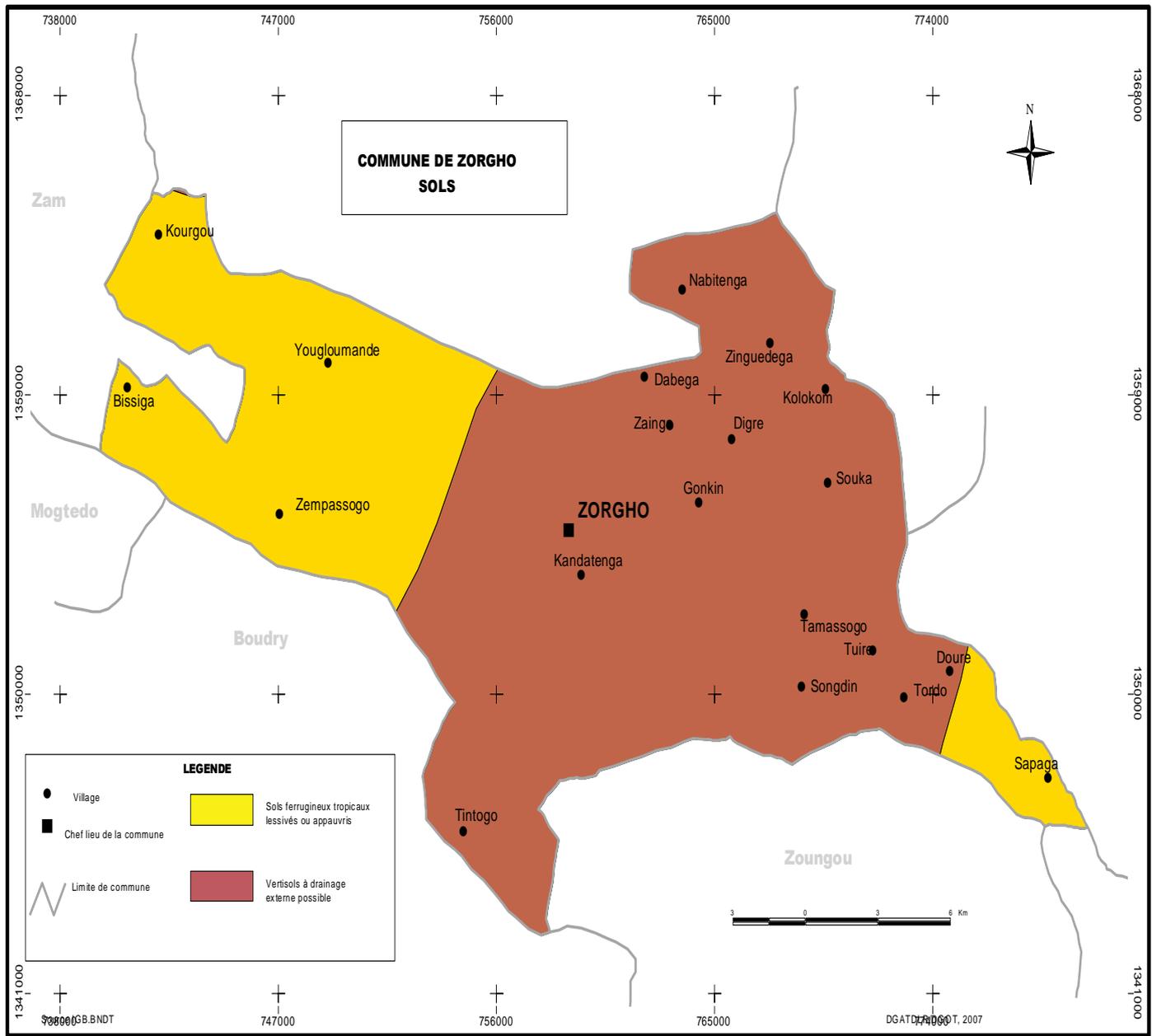
Les sols de la Commune sont dans la quasi-totalité dénudés et les principales causes sont d'une part l'érosion pluviale et éolienne et d'autre part, les mauvaises pratiques agricoles.

Les types de sols rencontrés sont :

- les sols gravillonnaires ;
- les sols sableux- sablonneux ;
- les sols sablonneux-argileux ;
- les sols argileux.

Les différents sols sont utilisés pour la culture du riz, du niébé, du sésame, de l'arachide, du sorgho, du maïs à l'exception des sols gravillonnaires utilisés comme pâturage.

Carte n°3 : Les sols de la commune de Zorgho



1.2.10 Les changements climatiques et mesures d'adaptation

L'économie de la Commune est tributaire des ressources naturelles et des ressources comme le bois et le charbon de bois qui constituent les principales sources d'énergie domestiques des ménages. A l'analyse des effets à long terme, positifs ou négatifs, primaires et secondaires, induits par les aléas climatiques sur les ressources de subsistance, on arrive à identifier les aléas ayant le plus d'impact sur les moyens de subsistance.

Deux types d'aléas sont observés dans la commune :

Il s'agit des aléas climatiques (sécheresse, inondations, vents violents, attaques de chenilles, ensablement des cours/retenues d'eau, baisse de la pluviométrie, désertification, hausse de température) et les aléas non climatiques (déboisement, divagation des animaux).

La matrice de vulnérabilité présente l'impact de ces effets sur les ressources les plus affectées dans le tableau n°5 ci-dessous :

Tableau 5 : matrice de vulnérabilité au changement climatique

Aléas \ Ressources	Inondation	Sécheresse	Vents Violents	Augmentation de chaleur	Total
Ressources naturelles					
Forêt	0	3	3	2	8
PFNL	0	3	3	2	8
Faune	1	2	2	2	7
Animaux domestiques	2	3	1	2	8
Terres cultivables	1	4	1	1	7
Bas-fonds naturels	1	3	0	1	5
Ressources physiques					
Sites reboisés	1	2	2	1	6
Habitations	1	1	3	1	6
Routes	1	0	0	0	1
Infrastructures administratives	0	1	2	1	4
Total	8	22	17	13	60

Source : Données terrains. Octobre 2017

Le système de notation va de l'absence d'influence à l'influence la plus forte :

0 = aléa n'ayant aucune influence sur la ressource ;

1 = aléa avec une influence minimale sur la ressource ;

2 = aléa avec une influence minimale et moyenne ;

3 = aléa avec une influence moyenne ;

4 = aléa avec une influence moyenne et forte sur la ressource.

L'interprétation des données montrent qu'aucun secteur de développement n'est épargné par les aléas identifiés. De plus, l'aléa qui frappe de plus la commune de Zorgho est la sécheresse suivie des vents violents.

Quel que soit le village, ces aléas ont une influence sur les ressources :

- baisse de la pluviométrie ;
- baisse du niveau de remplissage des cours d'eau ;
- tarissement précoce des cours d'eau ;
- dégradation du couvert végétal ;
- transhumance des animaux vers d'autres horizons ;
- etc.

Tableau 6 : facteurs de vulnérabilité

Principaux risques et pressions	Impacts	Facteur de vulnérabilité	
		Exposition (%)	Sensibilité (%)
Sécheresse	- baisse de fertilité des sols ; - baisse de la production ; - insuffisance d'eau de production.	80	60
Inondation	- destruction d'ouvrage agricole ; - perte de production de riz ; - dégradation des retenues ; - destruction des fosses fumières ; - destruction des produits maraichers - perte de semences.	30	20
Vents violents	- destruction de production ; - ensablement de nouveaux plans.	50	40

Source : Données terrains. Octobre 2017

Pour faire face à ces effets, des mesures d'adaptation et de résilience sont adoptées par les populations et se résument de la manière suivante :

- **Sécheresse**

Certains producteurs utilisent déjà des méthodes de Conservation des Eaux et des Sols (CES), Défense et Restauration des Sols (DRS), notamment les diguettes antiérosives ou les cordons pierreux.

- **Inondations**

Pour faire face aux quelques rares inondations dans la zone, les producteurs évitent de construire les maisons et de cultiver les céréales hormis le riz dans les zones inondables.

- **Vents violents**

Ils se manifestent par l'érosion éolienne, décoiffent les toits de maison, terrassent les arbres. Pour faire face à cette situation, les populations construisent de plus en plus des maisons en dur pour ceux qui ont les moyens.

- **Forte chaleur**

Réalisation de « boulis » pour l'abreuvement des animaux et construction de maison d'habitation en matériaux définitifs.

II. PRESENTATION DU MILIEU HUMAIN

2.1 Organisation administrative et sociopolitique

2.1.1 Evolution administrative

Après sa fondation par NabaTirkoum, fils du MoghoNaaba, Zorgho a connu de rapides évolutions du point de vue administratif :

- ❖ par arrêté N°3399 du 19 septembre 1938, Zorgho a été érigé en canton. A ce jour, la commune est constituée de quatre (04) cantons coutumiers qui sont : Zorgho, Bougré, Kourougou et Sapaga ;
- ❖ par arrêté N°75/SPS du 12 février 1954, elle devient circonscription administrative sous l'appellation de poste administratif;
- ❖ par arrêté N°11250/APS de 1958, Zorgho devient une subdivision;
- ❖ par arrêté N°443/INT de 1958, Zorgho devient cercle ;
- ❖ en 1974, Zorgho passe du statut de sous-préfecture, à commune de moyen exercice le 21 mars 1987 ;
- ❖ par la loi N°004-93/ADP, Zorgho est érigé en commune de plein exercice le 12 mai 1993.

2.1.2 Organisation sociopolitique

La parenté joue un rôle dominant dans l'organisation sociale et la régulation de l'ordre social. La structuration clanique ou lignagère des groupes ethniques permet de dégager à la tête de chaque clan un responsable qui est l'aîné du clan ou du lignage.

Pour la régulation de l'ordre social, on distingue trois niveaux de prise de décision : l'administratif, le chef de terre et le conseil des anciens.

2.2 Caractéristiques démographiques

Selon les résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, la population de la commune de Zorgho est estimée à 48.096 habitants dont 25 653 femmes soit 53,34%. La situation de la population en 2006 est donnée dans le tableau n°7 ci-dessous.

**TABLEAU 7 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DE LA COMMUNE DE ZORGHO
PAR SECTEURS ET VILLAGES SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGES en 2006**

COMMUNE DE ZORGHO	Nombre de Ménages	Population résidente				Population résidente			
		Hommes	Femmes	Total	% Femmes	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N.D.
SECTEURS	3 765	9 771	10 691	20 462	52,25	8 636	10 823	902	101
SECTEUR 1	690	1 697	1 755	3 452	50,84	1 366	1 947	126	13
SECTEUR 2	772	2 280	2 401	4 681	51,29	1 981	2 425	243	32
SECTEUR 3	313	853	1 032	1 885	54,75	807	984	77	17
SECTEUR 4	725	1 844	2 027	3 871	52,36	1 603	2 055	182	31
SECTEUR 5	213	567	647	1 214	53,29	518	629	66	1
SECTEUR 6	1 052	2 530	2 829	5 359	52,79	2 361	2 783	208	7
VILLAGES	4 247	12 672	14 962	27 634	54,14	13 161	12 972	1 387	114
001 BANGBILY	128	404	448	852	52,58	398	387	60	7
002 BISSIGA	171	472	586	1 058	55,39	515	488	52	3
003 BOKIN-KOUDGO	41	119	160	279	57,35	135	130	12	2
004 BOUGRE	108	310	340	650	52,31	290	318	41	1
005 DABEGA	78	302	304	606	50,17	302	284	20	0
006 DAGUINTOEGA	60	171	188	359	52,37	157	182	20	0
007 DIGRE	176	496	617	1 113	55,44	545	505	61	2
008 DOURE	104	337	404	741	54,52	370	333	36	2
009 GONKIN	26	88	83	171	48,54	79	83	9	0
010 IMIGA	154	462	529	991	53,38	466	473	50	2
011 KIDIBA	157	434	541	975	55,49	457	456	55	7

COMMUNE DE ZORGHO	Nombre de Ménages	Population résidente				Population résidente			
		Hommes	Femmes	Total	% Femmes	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N.D.
012 KOLOGUESSOM	86	283	364	647	56,26	292	331	17	7
013 KOUBEOGO	96	279	314	593	52,95	300	250	43	0
014 KOURGOU	54	149	132	281	46,98	116	156	9	0
015 NABITENGA	137	442	560	1 002	55,89	512	452	32	6
016 SAPAGA	440	1 233	1 370	2 603	52,63	1 160	1 309	113	21
017 SAPAGA-PEULH	78	248	281	529	53,12	248	258	21	2
018 SONGDIN	124	448	508	956	53,14	461	446	49	0
019 SOUKA	139	429	561	990	56,67	488	452	49	1
020 TAGA	70	218	313	531	58,95	267	227	35	2
021 TAMASGO	48	165	200	365	54,79	182	172	5	6
022 TAMIDOU	153	485	539	1 024	52,64	498	470	52	4
023 TAMPOLCE	42	131	164	295	55,59	149	125	21	0
024 TINTOGO	261	746	888	1 634	54,35	797	746	72	19
025 TINTOG-NABITENGA	Quartier de Tintogo érigé en village en fin 2007 par le MATDS								
026 TORODO	288	941	1 083	2 024	53,51	961	964	91	8
027 TOURGOUNTENGA	Quartier de Torodo érigé en village en fin 2015 par le MATDS								
028 TUIRE	329	885	1 059	1 944	54,48	917	900	123	4
029 TUIRE-PEULH	8	22	27	49	55,10	22	25	2	0
030 YOUNGOLMANDE	99	298	363	661	54,92	320	314	25	2
031 ZAINGA	157	439	529	968	54,65	476	441	51	0
032 ZEMPASSOGO	202	511	674	1 185	56,88	515	587	78	5

COMMUNE DE ZORGHO	Nombre de Ménages	Population résidente				Population résidente			
		Hommes	Femmes	Total	% Femmes	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N.D.
033 ZINADO	93	341	372	713	52,17	350	327	36	0
034 ZINGUEDEGA	140	384	461	845	54,56	416	381	47	1
TOTAL	8 012	22 443	25 653	48 096	53	21 797	23 795	2 289	215

2.3 Evolution de la Population par tranches d'âges

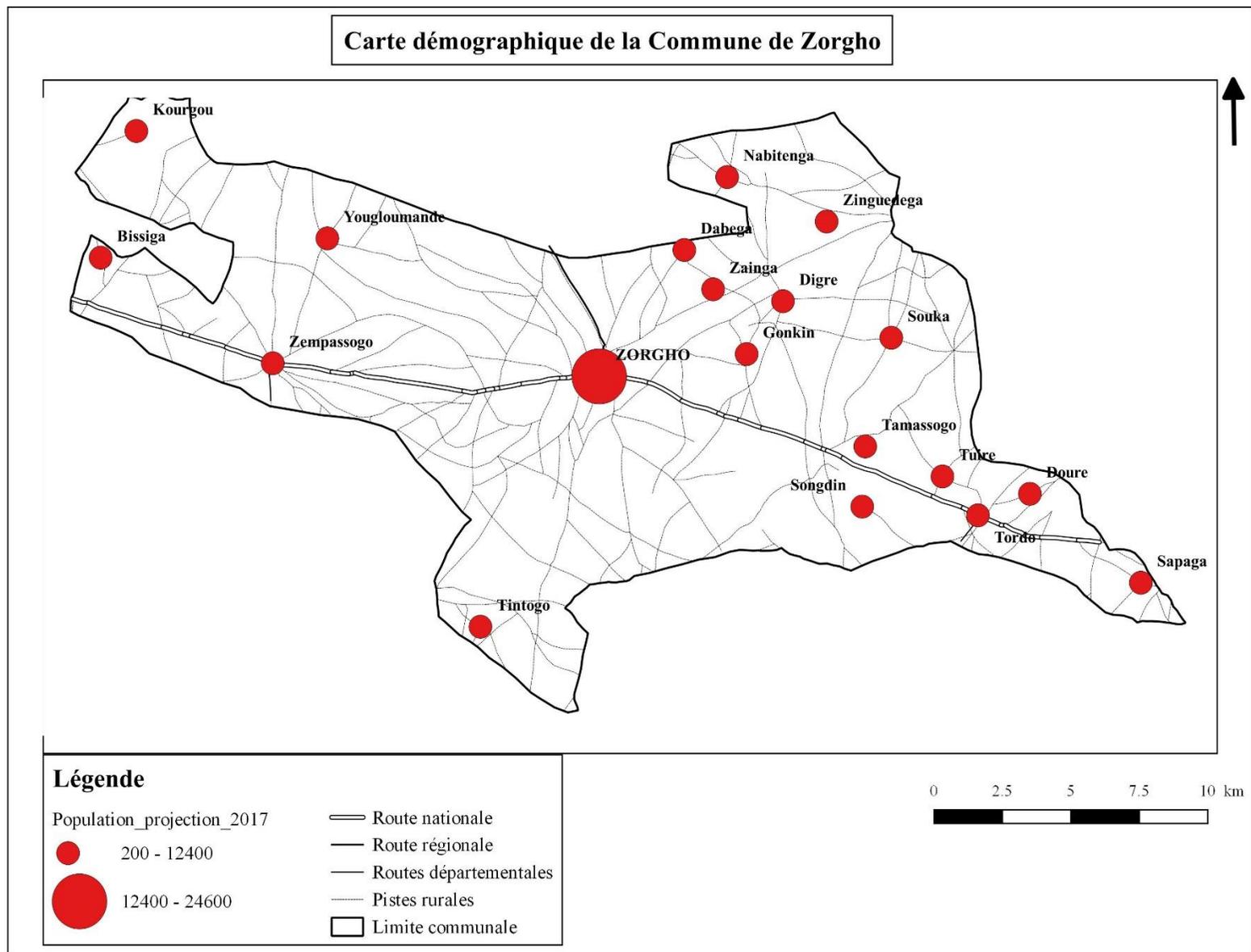
Tableau 8 : Evolution de la Population

VILLAGES	2006	2017	2018	2019	2020	2021
BANGBILY	852	1026	1043	1061	1079	1097
ISSIGA	1058	1274	1295	1317	1340	1362
BOKIN-KOUDGO	279	336	342	347	353	359
BOUGRE	650	782	796	809	823	837
DABEGA	606	729	742	754	767	780
DAGUINTOEGA	359	432	439	447	455	462
DIGRE	1113	1340	1363	1386	1409	1433
DOURE	741	892	907	923	938	954
GONKIN	171	206	209	213	217	220
IMIGA	991	1193	1213	1234	1255	1276
KIDIBA	975	1174	1194	1214	1235	1256
KOLOGUESSOM	647	779	792	806	819	833
KOUBEOGO	593	714	726	738	751	764
KOURGOU	281	338	344	350	356	362
NABITENGA	1002	1206	1227	1247	1269	1290
SAPAGA	2603	3133	3187	3241	3296	3352
SAPAGA-PEULH	529	637	648	659	670	681
SONGDIN	956	1151	1170	1190	1210	1231
SOUKA	990	1192	1212	1233	1254	1275
TAGA	531	639	650	661	672	684
TAMASGO	365	439	447	454	462	470
TAMIDOU	1024	1233	1254	1275	1297	1319
TAMPELCE	295	355	361	367	374	380
TINTOGO	1634	1967	2000	2034	2069	2104
TORODO	2024	2436	2478	2520	2563	2606
TUIRE	1944	2340	2380	2420	2461	2503
TUIRE-PEULH	49	59	60	61	62	63
YOUNGOLMANDE	661	796	809	823	837	851
ZAINGA	968	1165	1185	1205	1226	1246
ZEMPASSOGO	1185	1426	1451	1475	1500	1526
ZINADO	713	858	873	888	903	918
ZINGUEDEGA	845	1017	1034	1052	1070	1088
ZORGHO	20462	24631	25050	25475	25908	26349
COMMUNE	48096	57895	58879	59880	60898	61933

Source : INSD, RGPH 2006 / DREP Plateau central

L'augmentation de la population n'est pas sans risque sur les ressources naturelles et doit être prise en compte dans les questions de développement. En effet, la prise en compte de la pression démographique sur les différents secteurs socio-économiques permet d'identifier les principaux impacts suivants :

- pression sur les ressources naturelles : la structuration jeune de la population va se traduire par une augmentation de l'offre de main d'œuvre d'où les besoins en espaces de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques entraînant une forte pression foncière;
- l'augmentation de la demande en éducation due à l'accroissement de la population scolarisable entraînant forcément la réalisation et l'équipement d'infrastructures éducatives et le recrutement de personnels ;
- l'augmentation de la demande en infrastructures et en personnels sanitaires ;
- l'augmentation de la demande en infrastructures hydrauliques pour la satisfaction des besoins des populations en eau potable et d'abreuvement des animaux.



2.3.1 Mouvement de la population

Au regard du contexte socio-économique et de la situation géographique de la commune, la mobilité est assez importante car on assiste à un déplacement de bon nombre de producteurs vers les zones favorables aux activités agricoles ou vers les centres urbains à la recherche d'activités génératrices de revenus surtout pendant la saison morte. Les déplacements concernent des chefs de ménages et des jeunes et les sites d'orpillage font partie des endroits les plus convoités par la tranche jeune. A contrario, la commune de Zorgho accueille des populations d'horizons divers car elle constitue une commune de destinations pour les commerçants, agriculteurs et éleveurs. La multiplicité de la population de la commune est un atout certain qui peut constituer un levier pour son développement.

2.3.2 Occupation et gestion de l'espace

2.3.2.1 Occupation de l'espace

La partie agglomérée du chef-lieu de la commune est de forme allongée et s'étire d'ouest à l'est sur une distance de près de 3km. La route nationale N°4 qui relie les régions de l'est, du centre-est et une partie du plateau central traverse la ville de Zorgho et constitue un élément de l'aménagement communal. Cette route se positionne comme l'épine dorsale autour de laquelle se développe la commune de Zorgho.

La structure actuelle est la résultante de quatre (04) opérations de lotissement dont le premier a eu lieu en 1961 et a permis de dégager 530 parcelles.

Le dernier lotissement en date, remonte à 2000 et a permis de dégager 2430 parcelles et tous ces différents lotissements étaient destinés à l'habitation prioritairement.

La ville de Zorgho présente un tissu plus urbanisé et dense au centre qu'en périphérie car la structure spéciale va d'une agglomération avec une concentration d'équipements et de services urbains à une zone plus éparse marquée par la présence d'un bâti peu dense et de champs. On rencontre dans la commune deux (02) types d'habitats :

- ❖ un habitat de type moderne rencontré surtout dans le chef-lieu de la commune et quelques-uns dans les villages. Ces habitats se caractérisent par des constructions modernes en matériaux définitifs réalisées par quelques particuliers et les services techniques ou administratifs.
- ❖ un habitat de type traditionnel que l'on rencontre dans les villages et relevant du commun. Ce type d'habitat presque dominant est caractérisé par des maisons en banco de forme ronde coiffée de chaume.

2.3.2.2 Gestion de l'espace

Le régime foncier coutumier et traditionnel est fondé sur la propriété collective car la terre appartient à un lignage ou une famille. Le patrimoine foncier est placé sous la gestion du chef du lignage ou de la famille. La terre étant un bien collectif inaliénable sur lequel s'exercent des droits d'exploitation et d'usages individuels ou collectifs, de manière permanente ou temporaire.

L'insécurité foncière et la précarité des droits de certains usages (surtout les femmes et les jeunes) constituent des obstacles à l'amélioration de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique. La non-disponibilité des terres cultivables en quantité est la conséquence d'une forte pression démographique et l'exploitation de ces terres engendre par moment des conflits entre agriculteurs et aussi entre agriculteurs et éleveurs.

III. ETAT DES LIEUX DES SECTEURS SOCIAUX

3.1. Etat des lieux de la santé

La situation de la couverture sanitaire tant du point de vue du personnel de santé que du point de vue des infrastructures de l'offre des soins de la commune est à l'image de la situation de l'ensemble du Burkina.

La commune compte au total sept (07) Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et un huitième en construction à Tamidou. On note également la présence d'un CMA au chef-lieu de la commune et qui abrite l'administration du district sanitaire.

3.1.1. Infrastructures sanitaires

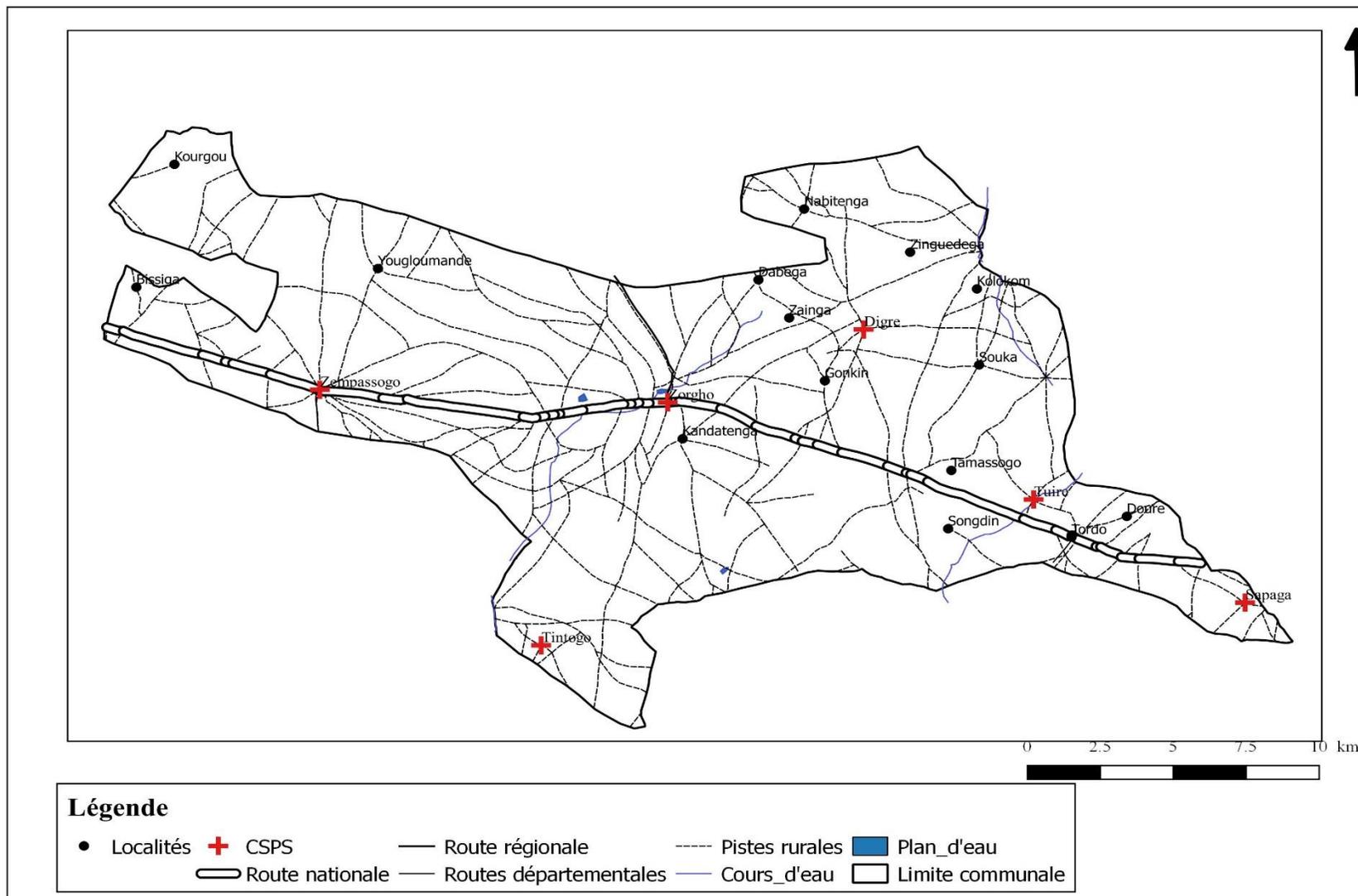
Tableau n°9 : situation des infrastructures sanitaires

CSPS	Dispensaire	Maternité	Salle Hospitalisation	Dépôt MEG	P.V
DIGRE	01	01	01	01	01
SAPAGA	01	01	01	01	01
TUIRE	01	01	01	01	01
TINTOGO	01	01	01	01	01
CSPS URBAIN	01	01	08	02	01
ZEMPASSOGO	01	00	01	01	01
ZINADO	01	01	01	01	01
TAMIDOU	CSPS en construction				

Source : Les CSPS de la commune 2017

Selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les formations sanitaires du niveau des CSPS requièrent un certain nombre de structures dont un (1) dispensaire, une (1) maternité, deux (2) logements au moins, un (1) dépôt MEG et un (1) forage ou un (1) puits à grand diamètre et des latrines. On note que le CSPS de Zempassogo ne dispose ni de maternité, ni de forages et le CSPS urbain ne dispose pas de logements.

Carte n°5: Infrastructures sanitaires



En plus des CSPS cités dans le tableau N°9 ci-dessus, la commune, chef-lieu de province abrite le Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA) et quelques formations sanitaires privées (Clinique Tipsongo à Sapaga, Centre de rééducation Fonctionnelle à Zorgho, Centre Ophtalmologique à Zorgho etc...)

Concernant la couverture pharmaceutique, on peut citer les pharmacies et dépôts suivants :

- ❖ pharmacie du Ganzourgou
- ❖ dépôt Répartiteur de District (DRD)/Zorgho;
- ❖ dépôts MEG dans les CSPS ;
- ❖ quelques dépôts privés.

On note essentiellement comme contraintes au niveau des infrastructures :

- ❖ la vétusté des locaux (dispensaire, maternité) ;
- ❖ l'inadaptation de certains bâtiments (salle hospitalisation) ;
- ❖ le faible équipement en matériel médico – techniques ;
- ❖ la rupture par moment en MEG pour certaines molécules.

Tableau 10 : situation des infrastructures annexes

CSPS	Latrine	Forage	Logement	Incinérateur	Fosse à cendre
Digré	01	01	01	01	01
Sapaga	02	01	03	00	00
Tuire	03	01	05	01	01
Tintogo	02	Château d'eau	02	0	01
CSPS Urbain	03	01	00	01	01
Zempassogo	02	00	02	00	00
Zinado	02	01	02	00	00
Tamidou	En construction				

Source : Les CSPS de la commune 2017

3.1.2. Le Personnel soignant

Tableau 11 : situation du personnel soignant

CSPS	IDE	IB/AB	AIS	AA	Maïeuticien/Etat Sage-femme/Etat
Digré	00	01	01	01	00
Sapaga	01	01	01	01	00
Tuire	01	00	01	01	01
Tintogo	01	00	00	01	00
CSPS Urbain	03	01	06	10	03

CSPS	IDE	IB/AB	AIS	AA	Maïeuticien/Etat Sage-femme/Etat
Zepassogo	01	00	00	01	00
Zinado	01	00	00	01	00
Tamidou	CSPS en construction				

Source : Les CSPS de la commune 2017

Les normes requises en terme de personnel soignant sont de : un (1) infirmier d'Etat ou d'un (1) infirmier breveté, une (1) accoucheuse auxiliaire ou une (1) accoucheuse brevetée, un (1) agent itinérant de santé et enfin une (1) sage-femme d'Etat ou un (1) maïeuticien d'Etat. Il ressort du tableau N°11 ci-dessus que les CSPS de Tintogo, Zinado et de Zepassogo ne disposent ni d'agents itinérants de santé, ni de sages-femmes d'Etat ou maïeuticiens d'Etat.

3.1.3. La couverture vaccinale

Le tableau suivant donne le niveau de la couverture vaccinale dans la commune.

Tableau 12 : couverture vaccinale

CSPS	VACCINS
Sapaga	BCG : = : 135,64% Penta 1 = VPO1 =Pneumo1 = Rota1 = 146,11% Penta 2 = VPO2 =Pneumo 2 = Rota 2 = 130,60% Penta 3 = VPO3 = Pneumo 3 =Rota 3 = 129,53% RR1 = 109,84% VAA = 45,05% RR2 = 83,85% VAT1 = ND VAT2 et + = 102,65% Men A = 62, 22%
Digré	BCG : = : 69,05% Penta 1 = VPO1 = Pneumo1 = Rota1 = 77,93 % Penta 2 = VPO2 = Pneumo 2 = Rota 2 = 75,20% Penta 3 = VPO3 = Pneumo 3 =Rota 3 = 73,63% RR1: 75,20% VAA =45,05% RR2 = 59,92 VAT1 = ND VAT2 et +: 51,59%
Tuiré	BCG : = 81,92% Penta 1 = VPO1 =Pneumo1 = Rota1 = 79,21% Penta 2 = VPO2 =Pneumo 2 = Rota 2 = ND Penta 3 = VPO3 = Pneumo 3 =Rota 3 = 79,43%

CSPS	VACCINS	
	RR1 : ND VAA =62,58% RR2 = ND VAT1 : ND	
Tintogo	BCG = 24,31% Penta 1 = VPO1 = Pneunco1 = Rota1 = 28,67% Penta 2 = VPO2 = Pneunco2 = Rota 2 = 24,58 % Penta 3 = VPO3 = Pneunco3 = Rota 3 = 22,56% RR1 = 26,60% VAA =17,85% RR2 = 22,53% VAT1 = 15,67%	
Zinado	BCG = 51,76% Penta 1 = 52,96% Penta 2 = 62,25% Penta 3 = 76,37%	RRA = 76,40% VAA = 75,50% VAT2 = 47,30%

Source : Données harmonisées du District Sanitaire. Octobre 2017

3.1.4. Les principales pathologies

Les pathologies les plus fréquentes signalées par les différentes structures sanitaires de la commune sont les suivantes :

- le paludisme ;
- les infections respiratoires (hautes et basses) ;
- les diarrhées ;
- les parasitoses intestinales ;
- les affections de la peau ;
- les traumatismes ;
- les affections des yeux ;
- les affections de l'appareil digestif ;
- les pneumonies.

La quasi-totalité des CSPS disposent de systèmes d'éclairage solaire qui connaissent cependant des difficultés de fonctionnement, entraînant souvent une insuffisance d'éclairage de ces CSPS pendant les périodes de grandes sollicitations.

3.2. Etat des lieux de l'Education

Le secteur de l'éducation dans la commune est composé du préscolaire, du primaire, du post-primaire et du secondaire.

3.2.1. Situation du préscolaire

Cet ordre d'enseignement qui assure une bonne préparation à l'entrée au primaire concerne les enfants de 3 à 5 ans. Les effectifs communiqués par la CEB Zorgho I font ressortir 182 enfants au préscolaire dont 106 filles et 26 garçons avec un personnel composé de 4 encadreurs dont 2 femmes.

3.2.2. Situation du primaire

La commune de Zorgho compte de nombreuses écoles. L'encadrement de ces écoles est assuré par deux circonscriptions d'éducation de base (CEB). La situation des infrastructures scolaires au primaire est donnée dans le tableau n°13 ci-après :

TABLEAU N°13 : Infrastructures scolaires au primaire

Ecoles/Villages	Nbre de classes	Etat des classes		Nbre infrastructures annexes			
		Dur	Paillote	Forages	Latrines	Logements	Cantine
BANGBILI	06	06	00	01	08	00	00
BISSIGA	03	03	00	01	13	03	01
BANGRE	06	06'	00	01	09'	03	01
DABEGA	06	06'	00	01	03	03	01
DAGUINTOEGA	04	03	01	01	04	02	01
DIGRE	07	06'	01	01	07	02	01
DOURE	03	02	01	01	06	01	00
GODIN	06	03	03	01	06	02	01
IMIGA	06	06'	00	00	07	05	00
GODIN	03	03	00	01	12	01	01
KAMBAMBORI "A"	06	06'	00	01	04	00	00
KAMBAMBORI "B"	06	06'	00	00	04	00	01
KIDIBA	06	05	01	02	03	00	00
KOLGSOM	04	03	01	01	04	00	00
KOUDEOGO	06	06'	00	01	16	03	01
KAAFI-BEEME	06	06'	00	01	06	02	01
NABITENGA	06	05	01	01	06	00	01
NABMAYOGHIN	04	03	01	01	04	00	00
NAPAMBOUMBOU	03	01	02	00	06	00	00
SAPAGA "A"	06	05	01	01	06	02	01
SAPAGA "B"	06	06	00	01	06	02	01
SAPAGA PEULH	04	03	01	01	06	00	00

Ecoles/Villages	Nbre de classes	Etat des classes		Nbre infrastructures annexes			
		Dur	Pailote	Forages	Latrines	Logements	Cantine
SONGDIN	03	03	00	01	07	03	01
SOUKA	06	06	00	01	04	00	01
TAGA	03	03	00	01	05	03	00
TAMASGO	03	03	00	00	06	00	00
TAMASGO-TORODO	02	00	02	01	00	00	00
TAMIDOU	06	06	00	01	09	03	01
TINGSOBDOGO	06	06	00	01	06	02	01
TORODO	06	06	00	01	06	02	01
TUIRE "A"	06	06	00	01	07	07	01
TUIRE "B"	03	02	01	01	04	00	00
WAGUESSE	03	02	01	01	08	00	00
ZAINGA	04	03	01	01	04	01	00
ZINGUEDEGA	03	03	00	01	04	00	00
ZORGHO SECT 3	03	02	01	01	08	00	00
AMITIE "A" SECT 5	06	03	03	01	06	01	01
AMITIE "B" SECT 5	06	06	00	01	06	00	01
BOKIN-KOUDGO	03	03	00	01	03	03	01
BOUGLEM SECT 6	06	06	00	01	06	00	01
KOULWOKO SECT 6	03	02	01	01	03	00	01
KOURGOU	05	03	02	01	03	03	01
LOUNDOGO SECT 5	07	06	01	01	06	00	01
POUGMA SECT 5	03	03	00	00	03	00	01
SOUBDOUGOU SECT 6	06	06	00	01	06	03	01
TANGSEGA SECT 4	06	06	00	01	03	00	01
TINTOGO	06	06	00	01	06	02	01
TINTOGO-NABITENGA	03	03	00	00	03	01	01
YOUNGOLMANDE	05	03	02	01	03	03	01
ZEMPASSOGO	06	06	00	00	06	05	01
ZIMADO	06	06	00	01	06	06	01
ZORGHO-NORD	06	06	00	01	06	01	01
ZORGHO SECT 4	06	06	00	01	06	02	01
ZORGHO SECT 6	06	06	00	01	06	02	01
	265	236	029	048	311	081	037

Source : CEB I ET CEB II. Zorgho Octobre 2017

Les effectifs des élèves au primaire croissent d'année en année comme l'indique le tableau n°14 ci-après :

Tableau 14 : Les effectifs des élèves au cours des 5 dernières années

CEB I

Année	Effectifs		
	Garçons	Filles	Total
2011 – 2012	3093	3070	6163
2012 – 2013	3459	3437	6896
2013 – 2014	3648	3579	7227
2014 – 2015	3743	3685	7428
2015 – 2016	3742	3678	7420

CEB II

2011 – 2012	2161	1997	4158
2012 – 2013	2224	2219	4443
2013 – 2014	2171	2279	4450
2014 – 2015	2148	2340	4488
2015 – 2016	2178	2357	4535

Source: CEB Zorgho I et Zorgho II

Le personnel enseignant et d'encadrement de l'éducation au primaire se présente comme suit (CEB Zorgho I).

- ❖ Personnel en classe = 217 enseignants dont 156 femmes ;
- ❖ Personnel d'encadrement = 27 dont 04 femmes.

3.2.3. Situation de l'enseignement au post-primaire et au secondaire

L'offre d'éducation au secondaire est assurée par un (01) lycée provincial, un(1) lycée municipal, (01) lycée communal nouvellement ouvert, deux (02) CEG publics, des CEG et lycées privés et un (01) Collège d'Enseignement Technique (CET).

3.2.4. L'alphabétisation

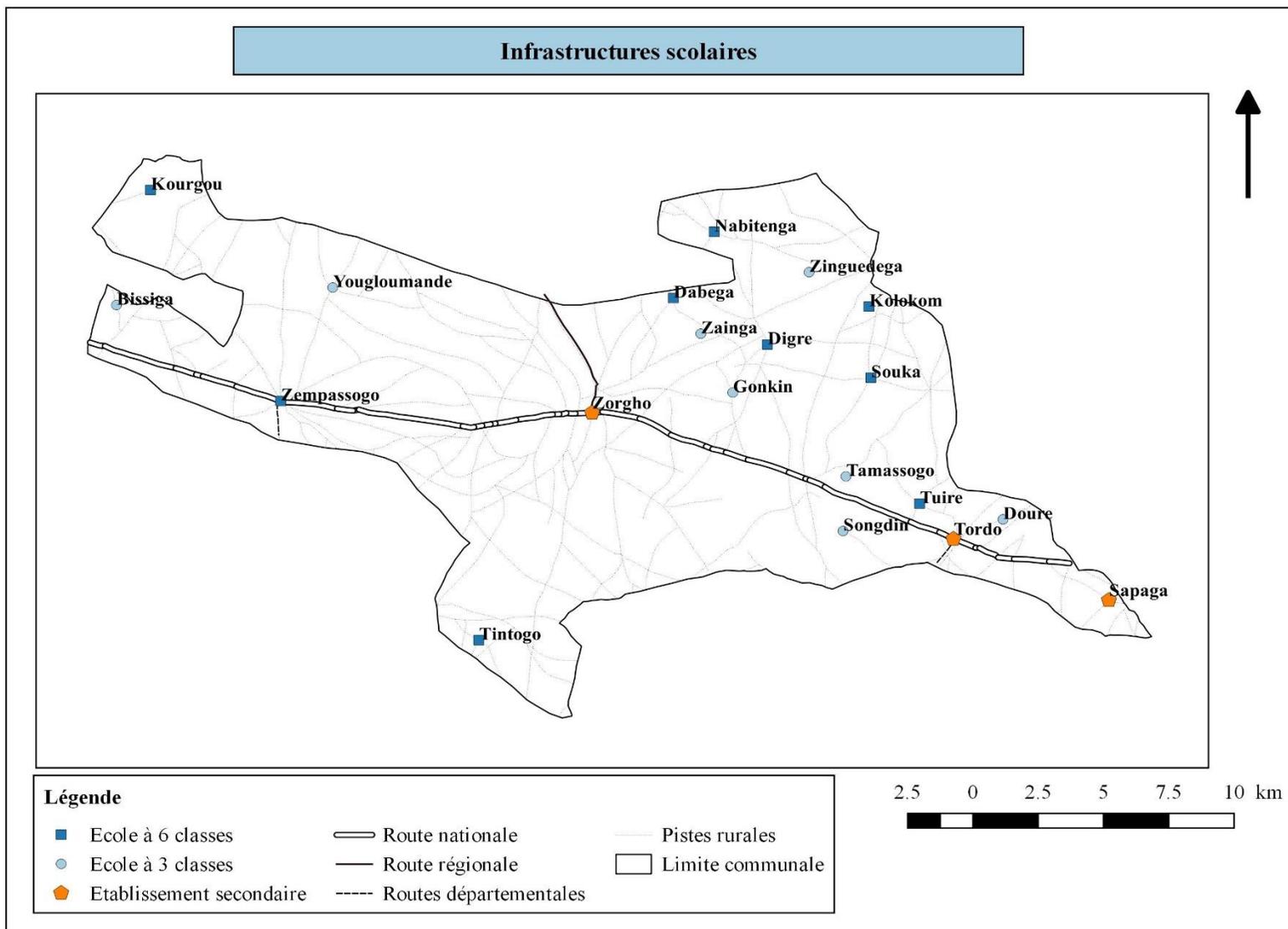
L'alphabétisation en « mooré » se déroule essentiellement sous des hangars ou dans les abris d'emprunt. Dans la CEB Zorgho I, 02 centres seulement ont fait l'objet de supervision car il y a une baisse du nombre de centres. Les langues concernées sont le mooré et le foulfoulde.

Tableau 15 : Les infrastructures scolaires au secondaire

Etablissement	Salle de classe		Forage	Latrines	Logement	Observation
	Dur	Paillotte				
Lycée municipal	20	-	01	-	-	-
CEG Municipal	04	-	-	-	-	-
CEG de l'Amitié	04	-	-	08	-	-
CEETFP-CBK	03	-	01	01	-	-
Zinado	02		01			
Imiga	03		01			
Torodo	02		01			

Source : Données terrain EDPA 2017

Carte n°6: Infrastructures scolaires au post-primaire et au secondaire



Source: BNDT 2002 et données terrain

Réalisation: EdPA 2018

3.3. Etat des lieux de l'eau potable et de l'assainissement

3.3.1 Eau Potable

Les principales sources d'approvisionnement en eau des ménages dans l'ensemble des villages de la commune sont constituées des forages, de système d'adduction d'eau potable et du réseau ONEA au chef-lieu de la commune. La situation des ouvrages hydrauliques de la commune est donnée dans le tableau n° 16 ci-après :

Tableau 16 : Situation des points d'eau potable

Villages	Forages			Puits			
	abandonnés	équipés de pompe	récents non équipés	abandonnés	équipés de pompe	modernes permanents	modernes temporaires
BANGBILY	1	4					
BISSIGA		8		2		2	
BOKIN-KOUDGO		3					
BOUGRE	1	5		2			
DABEGA	1	6		1			
DAGUINTOEGA		3					
DIGRE	1	11		4			1
DOURE		11		1			
GONKIN		6					
IMIGA	1	9		3			
KIDIBA		7					1
KOLOGUESSOM		3		1			
KOUBEOGO		5		2		2	1
KOURGOU		4				1	
NABITENGA	1	7		3			
SAPAGA	2	15		3		1	
SAPAGA-PEULH		4					
SONGDIN		7		1			
SOUKA		8		2			2
TAGA		4					
TAMASGO	2	8					
TAMIDOU	1	5					1
TAMPELCE		1				1	
TINTOGO		10		1		1	1
TORODO	1	14		5			
TUIRE	3	18	1	1		1	
TUIRE-PEULH	1						
YOUNGOLMANDE		6					1
ZAINGA		4		2			
ZEMPASSOGO		9		1			2
ZINADO		6					
ZINGUEDEGA	1	8					2
ZORGHO-SECTEUR 1	4	9		1			1
ZORGHO-SECTEUR 2	3	24	1	7	1		1

Villages	Forages			Puits			
	abandonnés	équipés de pompe	récents non équipés	abandonnés	équipés de pompe	modernes permanents	modernes temporaires
ZORGHO-SECTEUR 3	1	17	1	4			
ZORGHO-SECTEUR 4	2	18		5			
ZORGHO-SECTEUR 5	4	9		3			
ZORGHO-SECTEUR 6	4	34		5			1
Total	35	330	3	60	1	9	15

Source : Mairie Zorgho/Octobre 2017

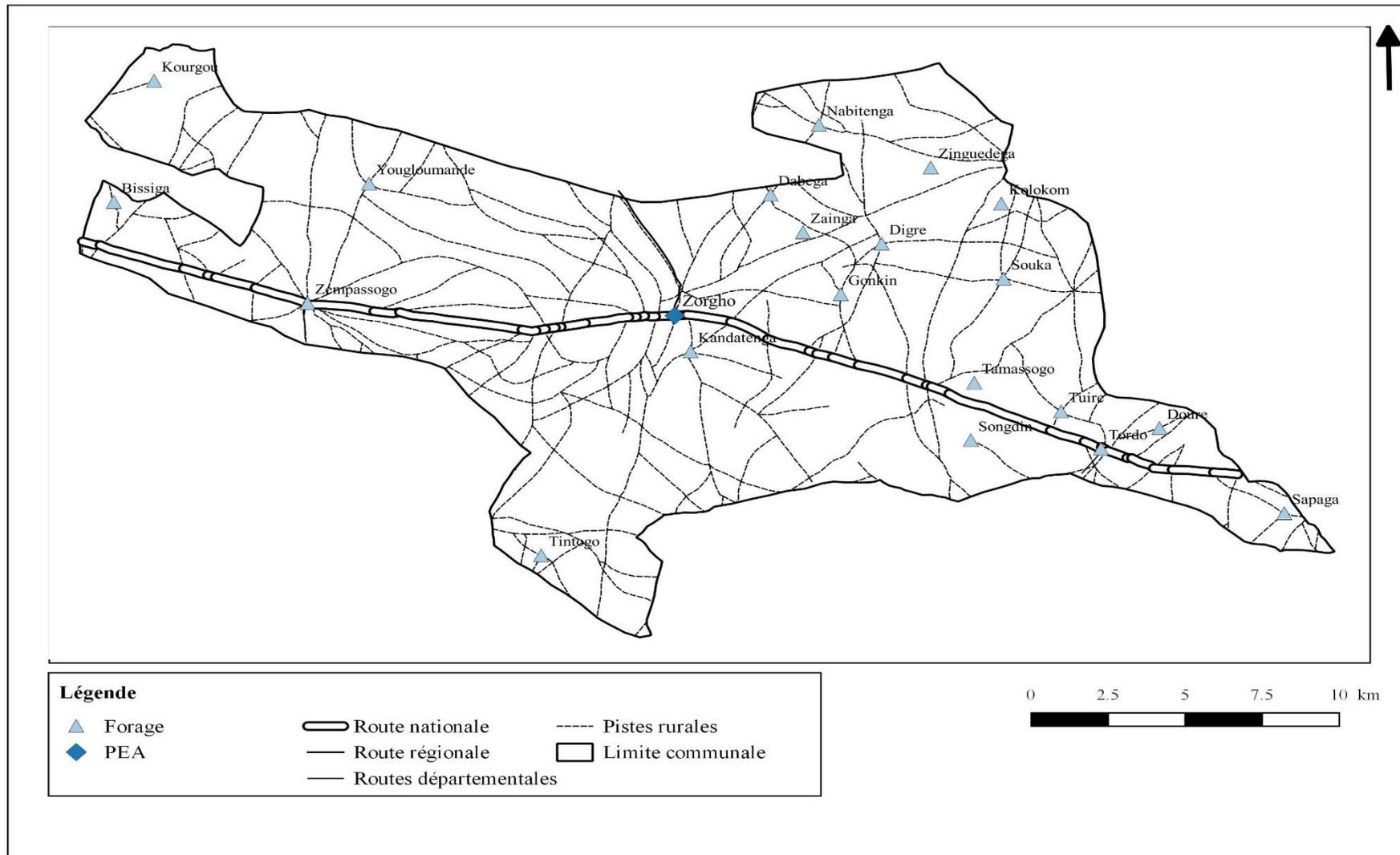
Au regard du tableau, la commune dispose de 330 forages fonctionnels, de six(06) Postes d'Eau Autonomes (PEA) avec six (06) Bornes Fontaines (BF) dont quatre(04) fonctionnelles et un réseau ONEA.

En tenant compte des forages fonctionnels (330) et des bornes fontaines (04 fonctionnelles), on estime qu'en 2017, il y a un point d'eau moderne pour 193 habitants. Au niveau national, la norme recommandée est un point d'eau pour 300 habitants avec 500m maximum de portage. Sur la base de la norme nationale, la commune semble bien couverte alors que l'on constate des disparités par rapport à la répartition géographique des ouvrages, à la densité de la population par endroit. On note que le village de Tuiré-Peulh ne dispose pas de forages.

Concernant les infrastructures scolaires et sanitaires, certaines d'entre elles ne possèdent pas de points d'eau modernes. Enfin, les facteurs contribuant à la limitation de l'amélioration de l'accès à l'eau potable sont la distance, le nombre élevé de forages abandonnés (35) et la densité de la population dans certains villages.

En outre, les associations des usagers de l'Eau (AUE), structures mises en place dans les villages pour la gestion et l'entretien des forages, connaissent un dysfonctionnement dû au manque de formation des responsables comme l'ont fait ressortir les participants aux séances d'animation tenues dans les grappes de villages.

Carte n°7 : Infrastructures hydrauliques



Source : BNDT et données terrain

EdPA 2017

3.3.2 Hygiène et assainissement

L'accès à un système d'assainissement fait partie des indicateurs de suivi du bien-être des populations qui doivent être régulièrement étudiés aussi bien au plan national qu'au plan local. Dans la commune de Zorgho, bon nombre de ménages jettent les eaux usées soit dans la cour, soit dans la rue et quelques-uns seulement disposent de puisards.

Quant aux ordures ménagères, elles sont déposées à l'air libre sans aucun traitement ni mesure de sécurité. Les populations perçoivent bien la pollution comme la conséquence des excréta et autres ordures ménagères jetées dans la nature et elles sont conscientes de la nécessité d'avoir des latrines. Cependant, malgré l'existence de quelques latrines modernes dans les villages, le rythme d'adoption des innovations pour atteindre un résultat significatif est lent.

Dans la ville de Zorgho, il n'existe que quelques latrines publiques et institutionnelles et on note une absence quasi-totale de bacs à ordures, de décharges et de caniveaux ; d'où le faible niveau d'assainissement.

3.4. Etat des lieux de l'action sociale

La commune de Zorgho qui est le chef-lieu de la Province du Ganzourgou abrite la Direction Provinciale de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (DPFSNF), structure déconcentrée en charge de la coordination des actions des Services Sociaux Communaux dans la province.

Le service social de la mairie de Zorgho a été créé seulement en 2014 et a pour mission essentielle la sauvegarde de l'enfance en danger, l'organisation de la solidarité en faveur des personnes défavorisées/vulnérables, l'accompagnement juridique pour l'établissement d'acte de naissance au profit des enfants ayant fait l'objet de non reconnaissance de parenté, règlements de quelques conflits conjugaux etc...

3.4.1 La promotion des droits et la protection de l'enfance

Le Burkina Faso dispose au plan social et culturel des mécanismes traditionnels et modernes favorables à la tolérance, et à la paix. Ainsi, dans le domaine du renforcement du cadre juridique et de l'effectivité des droits humains, de nombreuses actions visant à assurer une meilleure protection de l'enfant et des droits individuels et collectifs ont été menées parmi lesquelles, on peut citer à Zorgho, l'opération d'établissement gratuit d'acte de naissance pour les enfants de 0 à 18 ans et plus récemment, la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes dans le cadre du PNDES.

Protection sociale et juridique de la famille

A l'instar des autres communes, il existe dans la commune de Zorgho, une volonté d'entraide sociale face aux diverses crises et autres catastrophes naturelles qui mettent souvent plusieurs ménages dans des situations de précarité.

Les autorités communales à travers le service social de la mairie, ont mis en place un dispositif social et rapide consistant en des dons de vivres aux personnes indigentes, aux ménages victimes de sinistres, ventes à prix subventionné de denrées alimentaires aux personnes vulnérables afin d'atténuer les effets des chocs sur les populations

3.4.2 Les cas de pratiques néfastes

Quelques fléaux sociaux prennent de l'ampleur au fil du temps et on peut citer entre autres pratiques néfastes, les cas suivants :

- quelques cas d'excision dont l'ampleur est difficile à cerner à cause de pesanteurs socio-culturelles ;
- les grossesses non désirées ou précoces avec souvent des cas de non reconnaissance de parenté ;
- les conflits conjugaux ;
- les trafics d'enfants assimilables à de l'exploitation économique ;
- le travail des enfants sur les sites d'orpaillages ;
- de nombreux enfants de la rue (talibés) et les mères de jumelles.

3.4.3 Les acteurs du domaine et leurs actions

Les acteurs sont :

- les services de l'action sociale ;
- les partenaires techniques et financiers (pas très nombreux) ;
- les associations des personnes et groupes vulnérables ;
- les services de sécurité.

Les actions menées :

- la recherche et identification des personnes en situation difficile ;
- l'information et la sensibilisation sur les fléaux sociaux ;
- l'accompagnement juridique ;
- la lutte contre le trafic d'enfants (force de sécurité) ;
- le règlement de certains conflits conjugaux.

3.5. Etat des lieux de la sécurité

La sécurité des personnes et des biens de la Commune de Zorgho est du ressort de la brigade territoriale de gendarmerie et de la direction provinciale de la police nationale du Ganzourgou. Mais pour plus d'efficacité, ces services sollicitent de plus en plus la collaboration des populations. L'état des lieux de la sécurité dans la zone est donné dans le tableau n°17 ci-après, offre une tendance à la baisse des attaques à mains armées:

Tableau 17 : situation de la sécurité dans la Commune

Structure de Sécurité	Niveau de sécurité	Niveau de la collaboration population	Manifestation d'insécurité	Actions menées
Brigade Territoriale de Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> • niveau de sécurité satisfaisant • baisse des attaques à mains armées 	bonne collaboration de la population	<ul style="list-style-type: none"> • accidents de la circulation routière • cambriolages 	<ul style="list-style-type: none"> • patrouilles de sécurisation • sensibilisation
Direction Provinciale de la Police Nationale du Ganzourgou	<ul style="list-style-type: none"> • niveau d'insécurité est bas suivant le sentiment d'insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • collaboration systématique de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • accident de circulation • incivisme • actes de cambriolages 	<ul style="list-style-type: none"> • patrouilles • contrôles • investigations judiciaires

Source : Enquête terrain, 2017 EDPA.

Tableau 18 : Situation des attaques à mains armées

Années	Brigade Territoriale de Gendarmerie	Direction Provinciale de la Police Nationale
2012	10	10
2013	07	30
2014	04	43
2015	04	31
2016	00	06
TOTAL	25	120

Source : Enquête Terrain EDPA, 2017

Les contraintes qui limitent les actions se résument à :

- la vétusté des locaux de la Brigade Territoriale de Gendarmerie ;
- la vétusté et l'insuffisance des moyens roulants et matériels ;
- l'absence de clôtures des services de sécurité ;
- l'insuffisance de dotation en carburant.

3.6. Etat des lieux de l'emploi

Le secteur primaire occupe la plus grande partie des actifs dans la commune. Les emplois publics sont liés au processus de déconcentration des secteurs publics, essentiellement la santé, l'éducation, les services de développement rural, l'administration générale et la sécurité.

Concernant la population, l'activité principale menée est l'agriculture suivie de l'élevage et de quelques activités de maraichage pendant la saison sèche. L'insuffisance voire l'absence de structures de formation professionnelle, le faible niveau d'alphabétisation, l'insuffisance de zones aménagées et l'absence d'unités industrielles engendrent un chômage surtout pendant la saison sèche pour les femmes et particulièrement les jeunes.

3.7. Etat des lieux de la culture, des sports et loisirs

3.7.1 Activités culturelles traditionnelles

La commune de Zorgho regorge d'énormes potentialités culturelles et touristiques qui contribuent à faire de Zorgho une ville attrayante.

Le secteur culturel tient son dynamisme d'abord de l'existence de grandes manifestations culturelles annuelles qui ont acquis une renommée internationale : le Nabasga du chef de Zorgho, le festival Warba, et le Festival international des rites et traditions. Ce dynamisme du secteur culturel est aussi rendu possible grâce à des infrastructures consacrées aux activités culturelles. Au nombre de ces infrastructures on peut citer : la Maison des jeunes et de la culture de Zorgho, la salle de cinéma, le Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CELPAC). On note enfin, l'existence de troupes et ensembles artistiques évoluant dans diverses disciplines (danse traditionnelle, chœurs populaires, musique traditionnelle instrumentale, théâtre, ballet moderne, etc). Les danses traditionnelles pratiquées dans la commune sont le Kibga, le Wendga, le Marindé et le Warba. Cette dernière est la plus connue.

Sur le plan touristique, la commune de Zorgho abrite des sites touristiques, des établissements touristiques d'hébergement et des restaurants de tourisme.

Les sites touristiques de la commune de Zorgho drainent chaque année des milliers de visiteurs. Les sites les plus connus sont : le Mont ZongPiigha, le Musée du Warba et le Kamkam-sibi (l'arbre figuier-raisinier). Mais il existe encore d'autres sites touristiques qui n'attendent que d'être valorisés. La ville de Zorgho enregistre également plusieurs établissements touristiques d'hébergements (PengdeWendé, Boulboundri, etc.). Leur existence contribue à rendre agréable le séjour des touristes. Les restaurants de tourisme les plus connus sont : Deska prestation, Source, Kalima , Rendez-vous des amis.

3.7.2 Activités sportives et de loisirs

Le sport demeure à l'état embryonnaire et les disciplines sportives pratiquées dans la Commune sont le football, le volley-ball, le basket-ball.

Concernant le football, deux compétitions sont organisées à savoir la coupe du Maire et celle de la Fraternité. On note pour le sport de mains des entrainements et des compétitions inter-établissements car il n'y a pas de compétition à l'échelle communale.

Le cyclisme n'est organisé qu'à l'occasion de certaines cérémonies par les autorités administratives provinciales ou communales.

Les infrastructures sportives existantes dans la Commune sont : un stade provincial, 04 terrains de football dont un communal et les autres dans les établissements secondaires.

Enfin, des jeux de société tels que la pétanque, la belote, le scrabble, le lido, le jeu de dame et le waré sont pratiqués de façon inorganisée c'est-à-dire sans clubs officiels ni compétitions.

IV. ETAT DES LIEUX DES SECTEURS DE PRODUCTION

4.1 Agriculture

Les productions agropastorales constituent l'essentiel de l'économie locale, caractérisée par la domination du secteur primaire. Les cultures vivrières sont les principales sources de création de richesses suivies des cultures de rente, de l'élevage, et du commerce. La production céréalière est essentiellement dominée par le mil, le sorgho rouge, le maïs, le sorgho blanc et le riz pluvial. Les arachides, le niébé, le soja et le césame sont les principales légumineuses produites dans l'espace communal et les cultures maraîchères sont la tomate l'oignon, les choux, et la pastèque.

Enfin, les cultures de rente se résument au coton, au soja et au sésame dont la production procure des revenus souvent substantiels.

L'encadrement de l'agriculture est assuré par la direction provinciale de l'agriculture qui intervient sur le terrain à travers les agents de la Zone d'Appui Technique en Agriculture (ZATA) de Zorgho.

4.1.1 Etat des terres de cultures

Les terres de culture sont quasiment dénudées dans l'ensemble de la commune selon l'appréciation des techniciens de l'agriculture et les principales causes sont l'érosion pluviale, éolienne et les mauvaises pratiques culturales.

Pour lever cette contrainte, les producteurs initient par endroit, des actions de conservation des eaux et des sols (CES/DRS) : cordons pierreux, compostage (fosses fumières), reboisement.

En plus, l'agriculture souffre de l'insuffisance d'eau de production, du faible niveau d'aménagement de bas-fonds, des attaques parasitaires et de la dégradation des quelques retenues d'eau.

4.1.2 Situation des productions agricoles

Il s'agit essentiellement des productions céréalières, des produits de rente et des autres productions (niébé, voandzou, igname, patate et manioc).

Outre ces productions traditionnelles, les populations pratiquent quelques activités maraîchères autour des cours et retenues d'eau. La situation des différentes productions agricoles varie d'une campagne à l'autre au

regard de l'irrégularité des pluies selon les campagnes agricoles. La situation de l'ensemble des productions est donnée dans les tableaux n°19, 20, 21 et 22.

Tableau 19 : Production céréalière : Bilan des cinq dernières années de la commune

Spéculation		2012			2013			2014			2015			2016		
		Sup (ha)	Rdt (T/ha)	Prod(T)												
Mil			744	5553		927	11631		1031	28506		13367	13367		1055	15264
Sorgho			989	28900		1399	37545		1180	34138		1162	8413		1224	25591
Maïs			1653	25596		1865	25971		1518	19420		1577	17322		1528	23539
Riz	BasFond		1510	6225		1169	7573		2102	7427		2468	10011		1597	8984
	Irrigué	ND	ND	ND												
Total																

*Source : ZAT/Zorgho***Tableau 20 : Situation des autres productions agricoles des cinq dernières années**

Spéculation		2012			2013			2014			2015			2016		
		Sup (ha)	Rdt (T/ha)	Prod(T)												
Niébé			895	18057		600	18436		1009	25197		947	4087		923	13869
Voandzou			1008	270		970	177		864	117		844	99		1234	253
Igname			1356	6												
Patate		ND	ND	ND												
Manioc		ND	ND	ND												
Total																

Source : ZAT/Zorgho 2017

Tableau N°21 : Production de rente (cultures de rente) des cinq dernières années

Spéculation	2012			2013			2014			2015			2016		
	Sup (ha)	Rdt (T/ha)	Prod(T)												
Coton		800	5510		1011	1995		833	6424		803	5528		1598	845
Arachide		894	7001		859	5983		813	14762		825	8476		941	7841
Soja		-	-		1120	11 79		1179	1		992	3		-	-
Sésame		780	1480		600	745		745	5662		798	5447		697	2618
Total															

Source : ZAT/Zorgho 2017

Tableau 22 : Production maraîchère des 5 dernières années

	2012		2013		2014		2015		2016	
	Sup (ha)	Sup (T)								
Oignon	19,25	335	23,25	365	19,25	335	20	340	31,25	532
Tomate	7,37	147,4	8,12	152,4	7,25	145,2	7,25	145,2	11,87	197,4
Choux	3,50	75	7,25	75	3,50	75	4	76	8,25	20,5
Aubergine	1,75	35	1,75	35	1,50	1,70	1,5	1,70	1,5	1,70
Poivron	0,99	9,9	2,66	2,65	0,99	9,9	0,99	9,9	1,5	60
Piment	0,37	9,25	0,37	9,25	3,37	9,25	0,37	9,25	0,57	9,25
Autres	2,75	28,5	2,75	28,50	2,75	28,50	2,75	28,50	3,25	30,5

Source : ZATA/Zorgho 2017

4.1.3 Situation des aménagements

En vue de juguler les effets néfastes du changement climatique, les producteurs adoptent des mesures d'adaptation que sont les aménagements en conservation des eaux et sols, de défense et restauration des sols (CES/DRS) dont on retiendra pour l'essentiel :

- 10ha de cordons pierreux à Tamidou en 2013 ;
- 20ha de cordons pierreux à Bissiga, Tintogo en 2016 ;
- 55 fosses fumières réalisées soit :
(10 FF en 2012 ; 10 FF en 2013 et 35 FF en 2015 ;
- Des bas-fonds aménagés : zempassogo, Tamidou et Digré en 2006, Tuiré en 2012 et Bougré en 2013.
- Des bas-fonds aménageables à Tintogo, Songdin, Bougré

4.1.4 Organisation des producteurs

La Commune compte de nombreuses organisations faïtières de producteurs dont les acteurs interviennent dans divers maillons des filières à savoir la production, la transformation et la commercialisation. Les filières actuellement promues sont : le riz, le niébé, l'arachide, le maïs, le coton et enfin la pratique du maraîchage.

On peut citer entre autres :

- l'union départementale des producteurs de riz ;
- l'union départementale des producteurs de Niébé ;
- l'union départementale des producteurs d'arachide ;
- l'association Namalzanga ;
- l'organisation Professionnelle des transformatrices ;
- l'union départementale des producteurs d'arachide ;
- l'organisation professionnelle des maraîchers ;
- l'union départementale des producteurs de coton ;

- l'union départementale des transformatrices de maïs ;
- l'union départementale des commerçants de céréales.

4.2 L'élevage

L'élevage est la deuxième activité économique de la commune après l'agriculture. Il occupe beaucoup de producteurs et constitue une source importante de revenu monétaire.

Le cheptel est relativement important malgré les aléas climatiques défavorables et le type d'élevage prédominant reste de type extensif caractérisé par une faible utilisation d'intrants zootechniques et vétérinaires et une exploitation des pâturages naturels.

4.2.1 Les systèmes d'élevage

Quatre systèmes de production en élevage sont pratiqués :

- le système agropastoral dont l'élevage extensif constitue la principale source de revenus ;
- le système sédentaire mixte en situation précaire dans lequel l'élevage ne constitue pas l'activité principale mais apporte néanmoins un plus pour couvrir les dépenses monétaires ; certains animaux sont confiés à des bergers.
- le système sédentaire mixte en voie d'intensification qui permet de pérenniser, voire d'étendre les cultures à travers la traction attelée et la valorisation du fumier.
- le système intensif selon lequel l'élevage constitue un investissement destiné à valoriser un capital et à générer un revenu complémentaire connaît de plus en plus un développement ces dernières années dans la commune.

4.2.2 Les effectifs du cheptel

Tableau 23 : Cheptel des 5 dernières années

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Equins
2012	334 18	21 457	60 519	43 44	360 45	242
2013	34 144	53 211	62 582	44 32	61 76	245
2014	34 870	54 965	64 645	46 22	63 07	248
2015	35 596	56 719	66 708	46 21	64 38	251
2016	36 322	58 473	68 771	47 23	65 69	254

Source : DPRAH 2017

L'effectif du cheptel connaît une évolution d'années en années, au regard des différentes fonctions de l'élevage :

- fonction économique car l'élevage participe à la formation du capital de l'exploitation agricole (revenus permettant de compenser les déficits des productions agricoles) ;

- fonction de capitalisation car le cheptel constitue une sorte d'épargne des revenus excédentaires tirées des productions végétales ;
- fonction de production de fumures organiques pour l'enrichissement des sols.

4.2.3 Situation des infrastructures d'élevage

L'essentiel des infrastructures d'élevage est constitué d'un (01) marché à bétail, d'un (01) abattoir, de deux (02) forages pastoraux et de quatre (04) parcs de vaccination.

On note donc une insuffisance des infrastructures d'élevage marquée par une absence de zones de pâturage et de pistes à bétail.

4.2.4 Organisation des acteurs du domaine

Tableau 24 : situation des organisations

Organisation	Localisation	Filière	Genre
Relwendé	Zorgho secteur 4	Petit ruminant	Féminin
Tegwendé	Zorgho secteur 6	Petit ruminant	Féminin
Benere N Wate	Zorgho secteur 3	Petit ruminant	Féminin
Sugrinooma	Zorgho secteur 6	Petit ruminant	Féminin
Wendpanga	Zorgho	Porc	Mixte
Nebnooma	Sapaga	Embouche bovine	Masculin

Source : ZATE/Zorgho Octobre 2017

On constate que les acteurs de la filière "élevage de petits ruminants" sont les mieux organisés et les femmes sont les plus nombreuses comme l'indique le tableau N°24 ci-dessus.

4.2.5 Santé vétérinaire

Dans l'optique de combattre les maladies animales ou principales épizooties, les services des ressources animales et halieutiques organisent des campagnes de vaccination dont la situation des cinq (05) dernières années est détaillée dans le tableau N°25 ci-dessous :

Tableau 25 : Estimation des animaux vaccinés

Maladies	2012	2013	2014	2015	2016
PPC Bovine	3300	35 00	3455	3360	3195
Pasteurellose B	1355	1565	1505	1885	2425
Charbon Symp B	1945	1935	1905	1475	770
Rage canine	108	216	228	217	239
2016Pasteurellose OV/Can.	3105	3348	4273	4562	6421
New castel (volaille)	10 000	213600	202060	214530	216570

Source : ZATE/ Zorgho, Octobre 2017

Tableau 26 : Situation des abattages contrôlés

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins
2012	170	1896	10 699	60
2013	190	2059	12 788	76
2014	186	2174	15 223	77
2015	85	2285	15 038	88
2016	96	2190	14 238	62

Source : ZATE/ Zorgho Octobre 2017

A partir de l'exploitation du tableau ci-dessus, on note une évolution en dents de scie du nombre d'abattages contrôlés des bovins qui enregistre une baisse en 2015 tandis que celui des ovins et caprins connaît une augmentation pendant la même période. Il ressort des données du diagnostic, une persistance des soins et abattages clandestins dans la commune.

- **Commercialisation du bétail**

La commercialisation du bétail se fait tous les jours de marchés dans la Commune. Il s'agit essentiellement d'un marché de regroupement ou de redistribution.

Sur ce marché, les acheteurs sont aussi des consommateurs directs et des éleveurs. Pour le moderniser, il a été réalisé en 2006, dans la commune de Zorgho, un marché à bétail bien aménagé comprenant un parc d'attente, une rampe d'embarcation, un système abreuvement et des hangars. Cependant cette infrastructure demeure mal exploitée malgré l'existence d'un comité de gestion.

- **Abattoir et aire d'abattage**

Il existe un abattoir séchoir qui ne donne pas le rendement attendu malgré l'implantation d'un forage car le séchoir n'est pas utilisé et les cuirs et peaux sont toujours traités de façon artisanale.

- **Les ressources halieutiques**

Les ressources halieutiques sont presque inexistantes au niveau de la Commune. Toutefois la commune est ravitaillée en carpes et silures à partir des plans d'eau de Zoungou et de Mogtédou.

4.3 Les produits forestiers non ligneux

Les principaux produits forestiers non ligneux (PFNL) sont :

- fruits/gousse de *Tamarindus indica* (Tamarinier) :
Consommés et commercialisés, ils sont utilisés dans la fabrication de jus et de sirop (jus de tamarin) ;
- feuilles et fruits d'*Adansonia digitata* (baobab) :
Les feuilles rentrent dans l'alimentation de la population. Sa pulpe est consommée ou vendue pour la fabrication du jus et du sirop « toyedo ».

- *Parkia biglobosa* (nééré) : La poudre et les graines sont utilisées dans l'alimentation ou la transformation et la commercialisation.
- *Vitellaria paradoxa* (Karité) : Les noix de karité sont utilisées pour la fabrication du beurre et la substance grasse du beurre est précieuse et anti-inflammatoire. Les pulpes sont aussi consommées.

Enfin on peut citer également le neem, raisin sauvage, le jujube et le Moringá.

V. ETAT DES LIEUX DES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

Les secteurs dont le développement peut soutenir le développement d'ensemble de la commune sont essentiellement le commerce, le tourisme et hôtellerie, l'énergie, les médias, les infrastructures de désenclavement, le transport, etc.

5.1 Le commerce et les activités génératrices de revenus

Les activités commerciales et génératrices de revenus se déroulent dans les marchés à influence régionale dont celui de Zorgho qui attire un grand nombre de commerçants non-résidents, particulièrement les grossistes de Pouytenga et de Ouagadougou. En plus de ce grand marché, il existe des petits marchés situés dans certains villages et fréquentés par les habitants des villages et ceux des autres localités de la commune.

Le circuit commercial est constitué par un réseau de collecteurs de produits agricoles et d'élevage qui revendent sur les marchés de plus grande importance. Le fait que la commune soit traversée par la route nationale N°4 et sa proximité avec le marché de Pouytenga de renommée internationale, constituent des atouts pour les échanges commerciaux.

Au chef-lieu de la commune, en plus des boutiques du marché construit, on dénombre des kiosques, des restaurants, des marquis, des stations de service d'hydrocarbure et autres étales de vente de produits divers. Le commerce est renforcé par la régularité du trafic quotidien entre la commune, la capitale Ouagadougou et les villes voisines de Koupèla, Pouytenga et Mogtèdo.

Les activités génératrices de revenus exercées par les femmes sont freinées par le difficile accès au crédit et le faible niveau d'organisation des acteurs.

5.2 L'énergie

A l'exception du chef-lieu de la commune qui est sur le réseau électrique de la SONABEL, dans certains secteurs de la ville, l'éclairage est assuré par les plaques solaires et les groupes électrogènes.

Comme autres sources d'énergie, il y a les énergies alternatives telles que les batteries, le gaz et le gasoil. Toutefois, compte tenu du coût élevé de ces énergies, les populations des villages utilisent principalement la lampe chinoise à piles et le bois de chauffe qui se raréfie au fil des années.

5.3 Le Transport

Le transport des personnes et des biens est assuré par les compagnies de transport qui assurent la liaison entre la commune et les autres centres urbains. Presque toutes les grandes compagnies (TSR, STAF, TCV.) desservent Zorgho. Il faut noter également la présence des dinas qui sont en nombre important. Pour le transport de certaines marchandises et des animaux, de gros camions sont mis à contribution.

Le service du transport intra communal est quasi inexistant et le mode de transport entre les villages reste la mobylette, les tricycles, le vélo et parfois les charrettes. Notons que la commune dispose d'une gare routière mais le secteur du transport à l'intérieur de la commune connaît des difficultés dues au mauvais état du réseau routier interne.

5.4 Télécommunications, médias, postes

La commune est couverte par les trois (03) réseaux de téléphonie mobile que sont TELMOB, TELECEL, ORANGE et le téléphone fixe de l'ONATEL. La couverture radiophonique est relativement bonne car le relais est assuré par des radios locales pour la diffusion de certaines émissions de la Radio Nationale et de RFI.

Il faut cependant noter que la couverture téléphonique n'est pas suffisante car dans certains villages, l'émission ou la réception d'un appel se fait à des endroits précis.

5.5 Les institutions financières locales

La Caisse populaire est installée à Zorgho et propose aux populations des services de crédits, de transferts d'argent, le dépôt à terme et d'ouverture de compte d'épargne. Ces clients sont composés majoritairement de commerçants, d'agriculteurs et de nombreux groupements surtout féminins.

VI. ETAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE LOCALE

6.1 La gouvernance politique

Avec le processus de décentralisation en cours, le conseil municipal, à travers l'exécutif local a la compétence de gérer les affaires de la commune. Par contre, le préfet, représentant de l'autorité centrale, côtoie le pouvoir municipal qui est l'apanage des élus. Le Maire, Président du conseil municipal exerce le pouvoir dont il tire la légalité de la loi N°055-2004/An du 24 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales.

6.1.1 Le conseil municipal

A la faveur des élections municipales du 22 mai 2016, la commune de Zorgho a renouvelé son conseil municipal fort de 81 membres. Le conseil municipal est l'organe délibérant qui définit les grandes orientations en matière de développement communal. Les décisions du conseil municipal sont exécutées par le Maire en tant que exécutif élu parmi les conseillers municipaux pour un mandant de 5 ans. Un seul parti, à savoir le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) est représenté au sein du conseil municipal de Zorgho.

Au nombre des quatre-vingt et un (81) conseillers municipaux, on totalise 30 femmes soit un taux de 37,03% et parmi les 30 conseillères 08 possèdent le Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

Pour une efficacité dans son fonctionnement, le conseil municipal a mis en place quatre (04) commissions permanentes conformément au CGCT qui sont :

- Commission « Affaires Générales, Sociales et Culturelles »

- Commission « Affaires Economiques et Financières »
- Commission « Environnement et Développement local »
- Commission « Aménagement du Territoire et Gestion Foncière »

La commission permanente « Environnement et Développement local » est dirigée une femme.

6.1.2 L'Administration communale

L'administration communale est placée sous l'autorité du maire secondé par deux (02) adjoints, et assisté d'un (01) secrétaire général mis à la disposition par l'Etat. D'autres agents contribuent à mission de service public à travers l'opérationnalisation d'un organigramme type des communes urbaines.

à l'instar de nombreuses communes du même statut, l'administration de Zorgho rencontre quelques difficultés liées à des insuffisances de locaux, d'équipement, de logistiques et de personnel.

6.1.3 Le conseil villageois de développement (CVD)

Conformément à la loi N°055/2004/AN portant code général des collectivités territoriales, il est mis en place dans chaque village de la commune, un Conseil villageois de développement (CVD) dont attributions essentielles sont de:

- ❖ contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan communal de développement ;
- ❖ contribuer à la promotion du développement local dans le village ;
- ❖ participer aux activités des différentes commissions qui seraient mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local ;

Le bureau de chaque CVD est composé de douze (12) membres.

6.2 Le budget communal

Le budget communal est composé de lignes de recettes et de postes de dépenses possibles dont le récapitulatif est donné dans le tableau qui suit :

Tableau 27 : portefeuille de recette et postes de dépenses

RECETTES	DEPENSES
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
70 Produits de l'exploitation	60 Denrées et fournitures consommées
71 Produits domaniaux	61 Allocation, subventions
73 Recouvrement et participation	63 Travaux et services extérieurs
74 Produits divers	64 Participation et prestation au bénéfice des tiers
75 Impôts, Taxes et contributions diverses	65 Frais de personnel
76 Impôts et taxes indirectes	66 Frans de gestion général et transport
-	67 Frans financiers
-	83 Excédent ordinaire capitalisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
11. Réserves	21. Immobilisations corporelles et incorporelle
14. Participation à des travaux d'équipement	23. Immobilisation en cours
	25. Immobilisations financières

Source : Budget primitif de la commune

Pour son fonctionnement et la mise en œuvre des actions de développement, le conseil municipal élabore en début de chaque année civile (janvier-décembre), un budget comprenant deux sections « Fonctionnement » et « Investissement ».

Tableau 28 : Situation des comptes administratifs des cinq dernières

Années	Sections budgets	Réalisations	Résultats
2012	Fonctionnement	Recettes : 158 651 671 Dépense : 154 103 347	Solde : 4 548 324
	Investissement	Recettes : 171 755 777 Dépense : 153 192 256	Solde : 19 563 521
2013	Fonctionnement	Recettes : 147 866 574 Dépense : 145 366 574	Solde : 2 500 000
	Investissement	Recettes : 122 740 724 Dépense : 90637447	Solde : 32 103 277
2014	Fonctionnement	Recettes : 122 057 383 Dépense : 110 444 805	Solde : 11 612 678
	Investissement	Recettes : 102 424 161 Dépense : 97 324 974	Solde : 5 099 187
2015	Fonctionnement	Recettes : 171 790 650 Dépense : 161 082 097	Solde : 10 708553
	Investissement	Recettes : 121 079 824 Dépense : 110 953 147	Solde : 10 126 677
2016	Fonctionnement	Recettes : 169 938 390 Dépense : 105 138 784	Solde : 64 799 606
	Investissement	Recettes : 139 122 214 Dépense : 99 984 302	Solde : 39 137 912

Source : Comptabilité/Mairie Zorgho/Octobre 2017

Au regard des données du tableau n°28 ci-dessus, on constate que pour la section investissement, les résultats des cinq (5) dernières années dégagent un solde positif indiquant la non absorption de toutes les recettes.

Deux explications peuvent être données à cette situation :

Soit il y a une sous-estimation des recettes municipales au moment de l'élaboration du budget primitif, ou la lenteur du processus de passation des marchés publics pourrait en être la cause.

Le tableau n°29 ci-dessous donne la situation de l'exécution du budget communal au cours des 5 dernières années :

Tableau 29 : Budget des 5 dernières années

COMMUNE DE ZORGHO				
PARTENAIRES TECHNIQUES				RESSOURCES PROPRES
ANNEES		FONDS PERMANENT	PACT	
2012	FONCTIONNEMENT	-	-	94 813 106
	INVESTISSEMENT	16 890 278	-	
2013	FONCTIONNEMENT	-	-	92 038 288
	INVESTISSEMENT	16 578 312	-	
2014	FONCTIONNEMENT	-	20 280 000	96 281 448
	INVESTISSEMENT	21 459 774	48 700 00	
2015	FONCTIONNEMENT	-	1 080 000	83 091 995
	INVESTISSEMENT	25 998 685	11 330 000	
2016	FONCTIONNEMENT	-	1 259 988	103 643 421
	INVESTISSEMENT	19 019 043	47 750 000	
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		-	22 619 988	469 868 258
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT		99 946 092	107 780 000	

Source : *Comptabilité de la mairie*

Les deux principaux partenaires techniques et financiers interviennent l'un pour le financement des investissements (fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) et l'autre pour l'appui institutionnel (Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)).

En plus de ces partenaires traditionnels, des ONG et autres associations intervenant dans divers domaines de développement apportent leur appui à la commune (sans être exhaustif, on pourrait citer l'ONG Eau Vive, Zorgh'Eau...).

6.3 Les services déconcentrés

L'effectivité de la déconcentration se traduit dans la commune de Zorgho par la présence de nombreux services administratifs et techniques départementaux (Préfecture, Haut-Commissariat, Perception, enseignement primaire, enseignement secondaire, santé, agriculture, ressources animales, environnement, etc.).

Ces services techniques et administratifs déconcentrés qui sont tous implantés au chef-lieu de la commune comptent un nombre important de fonctionnaires de l'Etat qui contribuent à travers un accompagnement au développement de la commune.

6.4 Partenaires au développement

En plus des services déconcentrés, on dénombre de nombreux partenaires au développement.

- ❖ association et ONG intervenant dans la commune (Solidar Suisse, Eau vive, Crédo, UNICEF, JICA, FONAEF, ADVZ, Laafi bémè, Grand Reins, etc) ;
- ❖ ;
- ❖ projets et programmes de développement.

Le nombre d'associations et de groupements témoigne du dynamisme du mouvement associatif qui cependant connaît un faible niveau de fonctionnement.

6.5 Communication pour le développement

Pour passer les informations aux populations, les conseillers municipaux jouent un rôle intermédiaire très important avec très souvent l'appui des CVD.

Par ailleurs, certaines informations sont diffusées dans les lieux de culte, par affichage des décisions, des circulaires et des délibérations.

Enfin les crieurs publics sont souvent sollicités.

Dans le souci du développement, le conseil municipal entretient des rapports de collaboration d'appui conseil avec les services déconcentrés avec qui il échange des informations et coordonne certaines actions concrètes de développement et d'encadrement des populations.

Au niveau des autorités coutumières et des leaders des communautés religieuses, les relations avec le conseil municipal concernent surtout les besoins de diffusion d'informations aux populations ou la concertation pour la résolution de certains problèmes sociaux.

VII. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

L'analyse FFOM est un outil couramment utilisé en planification stratégique. L'analyse classique consiste à étudier les forces et les faiblesses internes, les opportunités et les menaces externes. C'est ce modèle qui est présenté ci-dessous.

Au niveau de l'analyse externe :

L'opportunité se définit comme un fait réel externe, ou une situation qui se profile, et que la commune peut exploiter dans le sens de la réalisation de sa mission ou de l'amélioration de ses performances.

La menace est un fait ou un développement externe qui influence ou peut influencer négativement les performances de la commune. Les menaces se posent comme des défis. Entre autres, l'analyse des menaces considère des paramètres tels que : les faits et événements affectant directement le développement socio-économique et culturel des groupes cibles ou leurs besoins ; les changements dans les politiques gouvernementales et les stratégies des donateurs, etc.

Au niveau de l'analyse interne :

La force est une caractéristique interne et doit être mise à contribution dans le sens de la réalisation des missions. En outre, c'est un atout que la commune peut exploiter pour se saisir des opportunités que lui offre son environnement, et au cas échéant, se servir pour combattre les menaces.

La faiblesse est une caractéristique interne qui influence négativement et substantiellement le fonctionnement de la commune. En général, les faiblesses érodent la position de la commune, entravent la coopération avec les partenaires, et font obstacle à l'exploitation des opportunités.

Les tableaux qui suivent présentent par domaine, l'analyse FFOM.

Tableaux n°30 synthèses diagnostiques

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>AGRICULTURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de 5 bas-fonds aménagés ; • Existence d'un potentiel de 7 bas-fonds aménageables pour les cultures de contre saison ; • Utilisation des semences améliorées et intrants agricoles par certains producteurs ; • Accès à la terre par toutes les catégories sociales ; • Existence d'une ZATA à Zorgho centre ; • Existence de 8 retenues d'eau ; • Existence de 10 organisations faitières de producteurs. • Existence de Sites aménagés en CES/DRS : 30 hectares de cordons pierreux et 55 fosses fumières ; • Existence d'un bassin de collecte d'eau de ruissellement • Existence de producteurs semenciers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible utilisation de la fumure organique • Utilisation accrue des engrais chimiques ; • Forte pression foncière, • Faible niveau d'organisation des différentes filières • Cultures maraichères peu développées • Faible niveau d'équipement des producteurs • Faible capacités organisationnelles et techniques des producteurs ; • Faible niveau d'adaptation aux effets des changements climatiques ; • Faible accès des femmes et des jeunes aux terres arables ; • Dégradation avancées de certains bas-fonds aménagés ; • Utilisation abusive d'herbicides ; • Faible organisation en chaine de valeur pour les filières agricoles • L'exode rural des jeunes ; • Insuffisance d'encadrement du personnel de la ZATA • Faible utilisation des semences améliorées (problèmes d'accessibilité et de coût) ; • Faible mécanisation et conflits fonciers dans certains villages ; • Conflit agriculteurs /éleveurs • Absence d'un système de commercialisation surtout en riz paddy ; • Faible participation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de bas-fonds aménageables • Interventions de partenaires techniques et financiers • Existence de loi sur le foncier rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Appauvrissement des sols ; • Rareté des pluies • Dégradation des terres ; • Effets des changements climatiques • Utilisation des pesticides

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<p>aux prises de décision dans le domaine de l'aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance en animaux de trait 		
ELEVAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Important effectif du cheptel • Existence d'une ZATE à Zorgho centre et UATE à Sapaga ; • Existence de retenues d'eau dans certains villages et de 2 à zorgho ; • Pratique de l'embouche par les hommes et les femmes. • Existence d'organisation des éleveurs ; • Existence d'une union filière bétail-viande • Existence de parcs à vaccination 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des points d'abreuvement du bétail et faible capacité des retenues d'eau existantes ; • Faible niveau d'organisation des éleveurs pour la production, la commercialisation et l'entretien des infrastructures d'élevage ; • Insuffisance de formation et de sensibilisation des acteurs ; • Faible organisation en chaîne de valeurs ; • Insuffisance des aliments à bétail pendant la saison sèche (pas de culture fourragère) ; • Non-respect et insuffisance des zones de pâture et des pistes à bétail ; • Conflits agriculteurs/ éleveurs ; • Insuffisance d'encadrement du personnel de la ZATE ; • Divagation des animaux ; • Insuffisance de parcs à vaccination et d'aire d'abattage • La pratique de l'élevage de contemplation ; • L'auto vaccination des animaux par les éleveurs eux-mêmes ; • Occupation anarchiques des aires de pâture, des couloirs d'accès et des pistes à bétail • Le non-respect du protocole vaccinal et l'utilisation des produits prohibés • Insuffisance de plan d'eau ; • Manque d'entretien des plans d'eau existants 	<ul style="list-style-type: none"> • La présence des partenaires • Existence d'une loi sur le pastoralisme • Proximité avec le marché à bétail de Pouytenga. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrudescence des épizooties ; • Insuffisance du pâturage ; • Insécurité liée à l'élevage • Prolifération des sachets plastiques et utilisation des herbicides.

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> • Non valorisation des ressources halieutiques. 		
COMMERCE	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de marchés locaux plus ou moins importants à Zorgho ; • Marché central de Zorgho construit ; • Présence d'une caisse populaire à Zorgho, de la caisse des producteurs de la première agence de micro finance et de Ecobank ; • Désenclavement de la commune par la route nationale n°4 ; • Existence d'un marché à bétail 	<ul style="list-style-type: none"> • Dominance du secteur informel ; • Manque d'aménagement des marchés ; • Faible niveau d'organisation des commerçants ; • Faible niveau de fonctionnement des infrastructures marchandes : boutiques, gare routières, aire d'abattage ; • Occupation anarchique de l'espace public ; • Mauvais état des routes à l'intérieur de la commune ; • Electrification insuffisante ; • Insuffisance d'équipement du marché à bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des forces de sécurité à Zorgho ; • Le lotissement de Zorgho centre et de Sapaga. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions difficiles d'accès aux micros crédits ;
<u>SYLVICULTURE.</u> <u>VEGETATION</u> <u>RESSOURCES NATURELLES</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de sanctuaires (forets sacrées) ; • Prise de conscience des populations de la nécessité de la gestion durables des ressources naturelles ; • Existence de quelques points d'eau (forages, barrages) ; • Quelques initiatives communautaires de lutte contre les feux de brousse et la coupe abusive du bois. • Existence de comités locaux de surveillance dans certains villages. • Existence de zones de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de forêts classées ; • Coupe et défriches anarchiques ; • Manque d'étude d'impact environnementale au préalable ; • Manque d'entretien et de protection de sites reboisés ; • Faible protection des berges des retenues d'eau • Absence d'organisations dynamiques de protection de l'environnement et des ressources naturelles • Faiblesse des ressources halieutiques ; • Faiblesse du potentiel faunique ; • Rareté des ressources en eaux ; • Insuffisance de retenues d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le transfert de compétences effectifs ; • Existence de partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression sur les ressources naturelles ; • Disparition de la faune et de la flore ; • L'érosion éolienne ; • Chasse et pêche informelles • Utilisation abusive des pesticides ; • Divagation des animaux ; • Coupe abusive du bois.
<u>EDUCATION ET</u> <u>FORMATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'infrastructures scolaires au primaire, au secondaire au post-primaire et au préscolaire ; • Présence de quelques centres 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de centre d'apprentissage ou d'accès à l'outil informatique et à l'internet ; • Insuffisance d'écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert effectif des compétences à la commune ; • Gratuité normative de l'école ; • Interventions de partenaires techniques et financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cas d'abandon scolaire dû surtout à l'orpillage ; • Grossesse en milieu scolaire

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<p>d'alphabétisation en langue nationale (CPAF) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de centres d'examen ; • Existence de cantines scolaires ; • Disponibilité des parents à inscrire les filles à l'école ; • Existence de 2 CEB à Zorgho ; • Organisation annuelle des conférences pédagogiques des enseignants ; • Existence et dynamisme des APE dans les écoles et établissements secondaires ; • Taux de scolarisation en progression • Existence d'un Collège d'Enseignement Technique (CET). 	<p>primaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un nombre important de salles de classes sous paillottes ; • Insuffisance d'établissements au secondaire ; • Insuffisance d'encadreurs pédagogiques ; • Pléthore des effectifs dans les salles de classes surtout les écoles à trois classes ; • Insuffisance des tables bancs ; • Vétusté et délabrement des salles de classes ; • Non délimitation de la quasi-totalité des écoles ; • Insuffisance du personnel enseignant dans les établissements secondaires ; • Faible fréquentation des centres d'alphabétisation ; • Manque d'établissement de formation professionnelle secondaire ; • Inexistence de laboratoire scientifique ; • Inexistence de bibliothèque • La non électrification de certains CEG et de la totalité de certaines écoles • Insuffisance de structures éducatives de la petite enfance ; • Insuffisance de collèges d'enseignement technique et professionnel • Insuffisance de CPAF. 		
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de 7 CSPS ; Dotés de dépôts pharmaceutiques ; • CSPS de Tamidou en 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre insuffisant de CSPS ; • Absence et vétusté des maternités dans les CSPS de Digré et de Zempassogo ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert effectif de compétences ; • Existence de partenaires dans le secteur ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance de comportement et de pratique néfastes en lien avec les pesanteurs socioculturelles ; • Manque d'adhésion des hommes

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<p>construction ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence à Zorgho d'un CMA ; • Quelques sensibilisations sur le VIH/SIDA/IST ; • Subvention des soins obstétricaux néonataux. • Existence d'OSC de lutte contre le paludisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'éclairage dans certains CSPS ; • Le nombre insuffisant d'ambulances ; • Insuffisance d'équipements ; • Insuffisance de lits d'hospitalisation ; • Les pistes sont impraticables en hivernage ; • Insuffisance du personnel soignant. • Rupture fréquente de médicaments dans les CSPS ; • Faible niveau d'hygiène dans les CSPS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité des soins pour les enfants de moins de 05 ans et les femmes enceintes ; • Existence de bonne volonté (don d'une ambulance). • Traitement particulier accordé à Zorgho dans les affectations de nouveaux agents. 	<p>lors des causeries éducatives.</p>
<p><u>EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de forages fonctionnels • Existence du réseau ONEA et de PEA à Zorgho • Existence des AUE ; • Existence d'un point focal ; • Existence d'un service communal de l'eau et assainissement ; • Existence d'un comité communal eau et assainissement ; • Existence d'artisans réparateurs • Existence de 5 hygiénistes formés par village 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre important de forages en panne ; • Peu d'AEPS et de postes d'eau autonomes • Insuffisance de mécanismes d'enlèvement et de traitement des ordures ; • Disparité entre les villages et entre les quartiers dans les villages en termes de couverture ; • Faible couverture des ménages en latrines familiales ; • La faible utilisation des latrines existantes • Consommation des eaux de pluie et de puits/rivières dans certains villages • Défécation dans la nature (maladies) ; • Faible niveau de fonctionnement des AUE ; • Faible niveau de contribution financière des populations ; • Faible adhésion à l'enlèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention de partenaires extérieurs dans le secteur ; • Projet de dotation en latrines porté par la Mairie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prolifération des maladies hydriques et hygiéniques • Diminution des points d'eau potable ; • Utilisation du cyanure dans l'orpaillage

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		des ordures ménagères		
<u>TOURISME, ET HOTELLERIE</u>	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une auberge et d'établissements hôteliers à Zorgho centre ; Existence de quelques sites touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> La non valorisation des quelques sites touristiques potentiels ; Manque de guide touristique ; Faible capacité d'hébergement Manque de salles de réunion d'une grande capacité. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence de sites touristiques potentiels. - 	<ul style="list-style-type: none"> Faible potentiel faunique et forestier ;
<u>COMMUNICATION, TRANSPORT ET ENERGIE</u>	<ul style="list-style-type: none"> Présence des trois (03) opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Telecel, Telmob) ; Existence de compagnies de transport en commun assurant la liaison Zorgho-Ouaga ou Zorgho- Fada ; Existence d'une route, nationale n°4 et de pistes rurales communales ; Existence d'une gare routière ; Présence de d'une (1) radio locale. 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvais état d'une grande partie des réseaux routiers entraînant l'enclavement de certains villages ; La non-couverture de tout le territoire communal par les réseaux de téléphonie mobile ; Insuffisance de station d'essence ; Absence d'un cyber café 	<ul style="list-style-type: none"> Interventions de partenaires techniques et financiers L'adoption de la téléphonie mobile dans les habitudes ; Existence d'une volonté politique du Gouvernement à accompagner les CT ; Existence d'un plan communal. 	<ul style="list-style-type: none"> L'insécurité sur quelques voies
<u>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</u>	<ul style="list-style-type: none"> Existence de terrains de sport ; Existence de quelques vidéo clubs à Zorgho ; Organisation annuelle de manifestations culturelles et sportives. Existence d'une maison de jeunes ; Existence d'un musée de Warba ; Existence d'un centre de lecture publique et d'animation culturelle (CELPAC). 	<ul style="list-style-type: none"> La faiblesse des compétitions sportives et culturelles ; Le non aménagement des terrains de sports ; Faible niveau d'organisation des troupes ; Manque de soutien à la promotion de la culture au niveau local Le manque d'infrastructures sportives dans certains villages. Faible organisation de la jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté affichée du gouvernement à accompagner les CT Transfert de compétences Existence de partenaires Existence d'équipes de football dans les villages Existence du fonds du développement culture et touristique 	<ul style="list-style-type: none"> Insécurité.
<u>FINANCES LOCALES</u>	<ul style="list-style-type: none"> Existence de contribuables dans la commune ; Présence de marchés plus ou moins importants comme celui de Zorgho centre, 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs ; Le commerce ambulancier (manque de fixité) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilités d'élargir l'assiette fiscale. Disponibilité des élus locaux 	<ul style="list-style-type: none"> L'insécurité

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un receveur municipal et d'une équipe d'agents collecteurs recrutés par la Commune ; • Collaboration entre la mairie et les services déconcentrés pour le recouvrement des taxes et impôts ; • Existence d'un régisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> • La non-disponibilité d'un fichier des contribuables (problèmes organisationnels) • Faible équipement du service de recouvrement en moyen logistique ; • Faible pouvoir contributif des acteurs ; • Faiblesse de l'activité économique ; • L'incivisme fiscal. 		
	•	•	•	•
<p style="text-align: center;"><u>PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de femmes dans la vie de la commune (conseil municipal et CVD) ; • Participation de toutes les catégories socioprofessionnelles dans le processus de prise de décision ; • Présence de femmes et de jeunes dans les CVD et au sein du conseil municipal ; • Existence d'associations féminines ; • Prise en compte du quota genre dans les programmes et projets de développement ; • Existence de partenaires qui accompagnent les personnes vulnérables ; • Existence d'une maison de la femme avec comité de gestion à Zorgho ; • Existence d'une coordination communale des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de ménages vulnérables dans certains villages ; • La persistance des violences physiques' économiques et morales à l'égard des femmes ; • Le mariage précoce ; • L'absence de moulins dans beaucoup de villages ; • Le manque de dynamisme des associations ; • Faible représentativité des femmes dans les instances de décision ; • Existence de grossesses non désirées et Précoces en milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de partenaires techniques et financiers (PTF) 	<ul style="list-style-type: none"> • La persistance des pesanteurs socioculturelles.

DOMAINE	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p style="text-align: center;"><u>ORGANISATION, GOUVERNANCE LOCALE ET PARTENARIAT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des élus locaux dans chaque village ; • Tenue des sessions du conseil municipal ; • Existence des 4 commissions permanentes ; • Existence d'un organigramme ; • Existence d'infrastructures appropriées ; • Existence d'une stratégie communale de communication ; • Existence de CVD ; • Existence de la chefferie coutumière • Formation des acteurs de terrain sur l'approche de la gouvernance locale ; • Implication de la société civile et des autorités coutumières et religieuses ; • Nombre important d'associations et groupements. • Existence d'une coordination des OSC ; • Existence d'un comité de suivi à la base ; • Existence de structure spécifique (croix rouge). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'analphabétisme de certains acteurs (conseillers et CVD) ; • Faible fonctionnalité des CVD et des instances locales • Faible niveau de fonctionnement des OSC ; • La faible prise en compte des femmes dans les instances de décision ; • Faible niveau de formation des élus locaux (CVD et conseillers) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert effectif de compétences porté à 11 domaines ; • Existence de partenaires étatiques ; • Existence de la chambre régionale d'agriculture ; • Existence de la police et de la gendarmerie nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit d'information et de formation de la population ; • Les pesanteurs socioculturelles.

DEUXIEME PARTIE : PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

I. BILAN DU PRECEDENT PCD

Le précédent Plan Communal de Développement (PCD) élaboré pour la période 2008 – 2010 dégagait les axes de développement communal suivants :

- développement d'un réseau PME/PMI ;
- renforcement des infrastructures à caractère social ;
- renforcement des infrastructures à caractère marchand ;
- amélioration de la gestion urbaine.

Tableau 31 : Esquisse de bilan des PAI des cinq dernières années

Années	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
2013	295 030 000	240 006 000	81,35%
2014	169 065 000	193 018 000	114,17%
2015	204 043 000	190 042 000	93,14%
2016	101 403 477	96 211 004	94,88%
2017	131 726 652	108 717 020	82,53%
Total	901 268 129	827 994 024	91,87%

Source : données terrain, EdPA octobre 2017

20% de la réalisation des 5 dernières années sont de 165 598 805 F CFA ce qui portera la programmation à environ 1 milliard le cout réaliste du prochain PCD sans prise en compte des financements annoncés des partenaires futurs.

II. VISION DU DEVELOPPEMENT

Le défi majeur à relever par le Plan Communal de Développement est de consolider les acquis de la Commune et d'assurer un développement harmonieux et durable, sur la base des potentialités et des opportunités, mais en tenant compte des contraintes à son développement. Les défis devront être levés dans un souci de préserver une gouvernance responsable, avec en ligne de mire le développement des secteurs sociaux de base et le développement durable.

L'identification des objectifs de développement, la définition des priorités, la programmation et la mise en œuvre des actions du plan se fondent sur les principes directeurs suivants :

1. *le principe de la concertation à différents niveaux* : En vue de limiter les incohérences et organiser les complémentarités des interventions, la concertation est nécessaire et indispensable entre les différents acteurs : Conseil municipal, CVD, services techniques et administratifs de l'Etat, ONG, société civile, partenaires techniques et financiers. Le cadre de concertation communal sera mis à profit à cet effet.
2. *le principe du co-financement des investissements*. Ce principe vise la responsabilisation de la Commune et des populations bénéficiaires. La réalisation de chaque projet nécessitera un apport

extérieur sous forme de subvention et la contribution financière de la collectivité, des populations et/ou des promoteurs. Pour ces derniers, leur contribution pourrait également se faire en nature (physique et/ou apports de matériaux locaux).

3. *le principe de responsabilisation des acteurs locaux.* La mise en place des Conseils villageois de développement participe à la responsabilisation des populations dans le pilotage du développement sur leur territoire. Ces acteurs seront entièrement responsabilisés dans la mobilisation sociale pour la mise en œuvre des projets retenus pour leur localité.
4. *le principe de l'inclusion sociale.* Ce principe suppose la participation sans exclusive de l'ensemble de la population (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, etc.) à la gestion des affaires locales à travers leurs organisations (conception, décision, exécution, suivi et évaluation). L'inclusion sociale est un élément essentiel pour la réalisation des objectifs du PCD.
5. *le principe du recentrage du rôle de l'Etat et d'une implication des opérateurs privés et de la société civile dans l'appui aux communautés rurales pour la planification et la mise en œuvre de leurs projets.*

Vision "Faire de Zorgho, une commune qui assure l'accès et la qualité des services sociaux de base et un dynamisme des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi en s'appuyant sur une gouvernance locale vertueuse, à l'horizon 2026".

Tableau 32 : Liens entre les axes du PCD de Zorgho et les axes du PNDES

Axes du PCD	Objectifs spécifiques
Axe 1 : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne	OS.1 : renforcer les capacités des élus locaux à l'entreprise du développement local OS.2 : accroître la mobilisation des ressources internes et externes OS.3 : renforcer la concertation et le partenariat OS.4 : améliorer la sécurité des personnes et des biens OS.5 : Renforcer le suivi évaluation du plan
Axe 2 : Consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale	OS.1 : promouvoir l'éducation, la formation technique et professionnelle OS.2 : promouvoir la santé et la protection sociale OS.3 : Promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement OS.4 : promouvoir le genre dans le développement OS.5 : Promouvoir l'emploi OS.6 : Promouvoir les sports et les loisirs
Axe 3 : Développement de la production agro-sylvo-pastorale	OS.1 : accroître les productions agro-sylvo-pastorales

	OS.2 : promouvoir les ressources halieutiques ou la pêche OS.3 : Valorisation des produits forestiers non ligneux OS.4 : assurer une gestion durable des ressources naturelles OS.5. Promouvoir la transformation des produits agro-sylvo- pastoraux
Axe 4 : Développement des secteurs de soutien à la production	OS.1 : Promouvoir l'énergie solaire OS.2 : Promouvoir l'industrie culturelle, touristique et hôtelière OS 3 : renforcer le réseau des pistes rurales de la commune OS.4 : promouvoir les infrastructures marchandes

Source : données terrain, EdPA octobre 2017

III. COHÉRENCE ENTRE ORIENTATIONS COMMUNALES ET ORIENTATIONS NATIONALES

L'analyse de la vision de la commune montre bien qu'elle s'inscrit dans celle du Burkina Faso et participe à la mise en œuvre du PNDES dont la vision à l'horizon 2020 est « *le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables* ».

Tableau 33 : Cohérence avec le PNDES

Axes du PCD	Axes du PNDES
Axe 1 : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne	Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration
Axe 2 : Consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale	Axe 2 : développer le capital humain
Axe 3 : Développement de la production agro-sylvo-pastorale	Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois
Axe 4 : Développement des secteurs de soutien à la production	Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

Source : données terrain, EdPA octobre 2017

Au regard des grands axes définis par la commune, on peut dire qu'il y a une cohérence avec ceux définis dans le cadre du PNDES. La présente planification des actions de développement consigne l'ensemble des actions dont la mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs spécifiques et à la réalisation de la vision de développement de la commune et de façon générale, à l'atteinte des objectifs du PNDES.

Le cadre logique permet de construire, de façon logique, le résumé narratif des objectifs spécifiques, des résultats, des Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV) et des sources de vérification (annexe2).

IV. PROGRAMMATION DES ACTIONS PRIORITAIRES 2017-2021

Tableau n°34 : Programmation Physique Quinquennale (2017-2021)

AXES	OBJECTIFS	ACTIVITES	QUANTIT E	2017	2018	2019	2020	2021	LOCALISATIO N
<u>Axe 1</u> Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne	<u>OS 1.1</u> Renforcer les capacités des élus locaux à l'entreprise du développement local	Construire une salle de réunion	1 salle					01	Zorgho
		Construire un centre multimédia	1 centre			X	X	X	Zorgho
		Formation sur le processus de décentralisation	01 session de 2 jours	-		X			Zorgho
		Technique de gestion des conflits et des plaintes	01 session de 2 jours	-			X		Zorgho
		Formation sur la fonction publique territoriale	01 session de 2 jours	-				X	Zorgho
		Formation sur le suivi-évaluation des projets	01 session de 2 jours	-			X		
	<u>OS 1.2</u> Accroître la mobilisation des ressources internes et externes	Organiser des sessions de formations des collecteurs de taxes de la mairie	02 sessions			X		X	Zorgho
		Organiser des séances de	02 séances		X		X		Dans la commune

		sensibilisation des contribuables sur le civisme fiscal							
		Réaliser et diffuser des émissions radiophoniques sur le civisme fiscal	02 émissions		X		X		Antennes radios locales
		Mettre en place des données de base sur les contribuables	01 base de données		X				Zorgho
	<u>OS 1.3</u> Renforcer la concertation et le partenariat	Acquérir des mobiliers pour les services déconcentrés			X	X	X	X	Zorgho
		Mettre en place un plan communal de communication	01 plan			X			Zorgho
		Réhabiliter des bâtiments administratifs	02	-	-	-	01	01	Zorgho
	<u>OS 1.4</u> Renforcer le suivi-évaluation du plan	Acquérir des logiciels	02 logiciels			02			Zorgho
		Acquérir du matériel informatique				X			Zorgho
		Acquérir des motos	07 motos			03	02	02	Zorgho
<u>Axe 2</u>		Construire des salles de classes au primaire	15 salles	03	06		03	03	<ul style="list-style-type: none"> • Loundogo, • Koulwoko, • Tamasgo de • Torodo, • Zingdèga,

Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale	<u>OS 2.1</u> Promouvoir l'éducation, la formation technique et professionnelle								• Tourgountenga
		Normaliser le CEG de Sapaga en lycée	03 salles				03		Sapaga
		Construire des CEG	04		03			01	TorodoZempassgoSect 3 Digré
		Acquérir des table-bancs	400		100	100	100	100	Zorgho
		Construire des centres bissongo	02			01		01	TorodoZempassgo
		Construire un bâtiment administratif au CEG de Zinado	01			01			Zinado
	<u>OS 2.2</u> Promouvoir la santé et la protection sociale	Construire des CSPS	03 CSPS	01		01		01	Tamidou, Kourgou, Nabitenga
		Normaliser des CSPS par la construction de maternités	03 maternités		01		01	01	Zorgho, Zinado et Zempassgo
		Construire des incinérateurs	04		01	01	01	01	Zorgho, Sapaga, Tintogo et Zempassgo
		Construire des salles d'hospitalisation	01			01			Sapaga
		Equiper des salles d'hospitalisation en lits	04		01	01	01	01	Dans les CSPS
		Construire des infrastructures							

	annexes (logement, dépôt de MEG, latrine)	03		01		01	01	Dans les CSPS
<u>OS 2.3</u> Promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	Réaliser des forages	PCD/AEPA						Commune
	Réhabiliter des forages	PCD/AEPA						Commune
	Réaliser des latrines	PCD/AEPA						Commune
	Construire un château d'eau	01			X	X		Zorgho
	Etendre le réseau AEP	01				X	X	Zorgho
	Aménager les espaces verts	02			01		01	Zorgho
	Créer des brigades d'enlèvement des ordures	02		01		01		Zorgho
	Organiser des émissions radiophoniques sur l'hygiène et l'assainissement	04		01	01	01	01	Antenne radios locales
<u>OS 2.4</u> Promouvoir le genre dans le développement	Créer un fond de nantissement pour octroi de crédit pour AGR (personnes vulnérable)	01 fond			01			Zorgho
<u>OS 2.5</u> Promouvoir l'emploi	Subventionner les formations (jeunes et femmes)	20 femmes 20 jeunes		20		20		Zorgho ou village
	Organiser des conférences publiques sur l'emploi	04		01	01	01	01	Zorgho

		Organiser des formations techniques spécifiques	20 femmes 20 jeunes			20		20	Zorgho	
	<u>OS 2.6</u> Promouvoir les sports et les loisirs	Réfectionner la maison des jeunes	01			01			Zorgho	
		Acquérir des chaises pour la maison des jeunes	200			100		100	Zorgho	
<u>Axe 3</u> Développement de la production agro-sylvo-pastorale	<u>OS 3.1</u> Accroître la production agro-sylvo-pastorale	Faire des études de réalisations de retenues d'eau	02		01	01			Imaga, Pougma	
		Faire des études d'aménagement de bas-fonds	01		01				Tintogo	
		Réaliser des retenues d'eau	02			01		01	Imaga, Pougma	
		Aménager des bas-fonds	01				01		Tintogo	
		Réhabiliter des retenues d'eau	03			01	01	01	Bankoudba, Digré, Souka	
		Réaliser des cordons pierreux	100 ha			25	25	25	25	Villages
		Réaliser des fosses fumières	40			10	10	10	10	Villages
		Construire des parcs de vaccination	02			01		01		Zorgho, sect 2, yougmandé
		Réaliser des forages pastoraux	04			01	01	01	01	Sect 2, Yougmandé, Sapaga
	<u>OS 3.2</u> Valoriser les	Créer une forêt communale	01				01		Tamidou	

	produits forestiers non ligneux	Réaliser un jardin botanique	01			01			Zorgho
	<u>OS 3.3</u> Assurer une gestion durable des ressources naturelles	Production des plants	20 000		5 000	5 000	5 000	5 000	Villages et secteurs
		Délimiter des zones de servitudes (haies vives)	6 km			03	03	-	Bougré Bankoumba
		Créer des pistes d'accès	100 km		25	25	25	25	Dans les villages
		Délimiter une mini-zone de pâture	10 ha					01	Bankoumba
		<u>OS 3.4</u> Promouvoir la transformation des produits ASP	Créer un fond de nantissement au profit des AGR	04 unités de transformation de produits locaux		01	01	01	01
<u>Axe 4</u> Développement des secteurs de soutien à la production	<u>OS 4.1</u> Promouvoir l'industrie culturelle, touristique, et hôtelière	Construire l'hôtel de l' élu					X	X	Zorgho
		Aménager des sites touristiques	03 sites			01	01	01	Mont Zongpûgha secteur 1 Secteur 2
		Créer un fond d'appui aux activités culturelles				X	X	X	Zorgho
	<u>OS 4.2</u> Renforcer le réseau des pistes rurales	Réaliser des pistes rurales de la commune	30 km		X	X	X	X	Dans la commune

	de la commune	Réaliser les voiries	05km			05km			Zorgho
	<u>OS 4.3</u> Promouvoir les infrastructures marchandes	Construire des boutiques de rue	4 blocs de 5 boutiques		X	X	X	X	Zorgho
		Construire une aire d'abattage	01 aire d'abattage	-	-	-	01	-	Sapaga

Tableau N°32: PROGRAMMATION FINANCIERE QUINQUENNALE (2017-2021) DES ACTIVITES

AXES	OBJECTIFS	ACTIVITES	Coût unitaires (X 1 000)	2017	2018	2019	2020	2021	Coût Total (X 1 000)
<u>Axe 1</u> Renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne.	<u>OS 1.1</u> Renforcer les capacités des élus locaux à l'entreprise du développement local.	Construire une salle de réunion	150 000	-	-	-	-	150 000	150 000
		Construire un centre multimédia	30 000	-	-	10 000	10 000	10 000	30 000
		Former les élus locaux sur le processus de décentralisation	2 500	-	-	2 500	-	-	2 500
		Former les conseillers et les CVD sur leurs rôles et leurs missions	2 800	-	-	-	-	2 800	2 800
		Former sur la fonction publique territoriale	900	-	-	-	900	-	900
		Organiser une formation sur le suivi évaluation des projets	300	-	-	-	-	-	300
		Créer une cellule de suivi-évaluation			250	250	250	250	1000

Sous Total OS 1.1			-	00	550	12 750	11 150	163 050	187 500
	<u>OS1- 2</u> Accroître la mobilisation des ressources internes et externes	Organiser des sessions de formations des collecteurs de taxes municipales	2 500	-	-	2 500	-	2 500	5 000
		Organiser des séances de sensibilisation sur le civisme fiscal (des contribuables)	100	-	100	-	100	-	200
		Organiser et diffuser des émissions radio phoniques sur le civisme fiscal	100	-	100	-	100	-	200
		Mettre en place une base de données sur les contribuables	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000
	Sous Total OS 1.2.			00	1 200	2 500	200	2 500	6 400
	<u>OS 3</u> Renforcer la concertation et le partenariat	Acquérir les mobiliers de bureau pour les services déconcentrés	430	-	107,5	107,5	107,5	107,5	430
		Mettre en place un plan communal de communication fonctionnel	1 500	-	1 000	125	125	250	1 500

		Réhabiliter des bâtiments administratifs	5 000	-	-	-	5 000	5 000	10 000
	Sous Total OS 1.3			00	1107,5	232,5	5232,5	5357,5	11930
	OS 1.4 Renforcer le suivi-évaluation du plan	Acquérir des logiciels pour la comptabilité	2 50	-	-	5 000	-	-	5 000
		Acquérir du matériel informatique	-	-	-	5 000	-	-	5 000
		Acquérir des motos	1 750	-	3 500	3 500	1 750	1 750	10 500
	Sous Total OS 1.4			00	3 500	13 500	1 750	1 750	20 500
SOUS TOTAL AXE 1			-	-	00	6357,5	28982,5	18332,5	17657,5
<u>Axe 2</u> Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale.	OS 2.1 Promouvoir l'éducation, la formation technique et professionnelle	Construire des salles de classes au primaire	7 500	22 500	45 000	-	22 500	22 500	112 500
		Normaliser le CEG par la construction de salle des classes (Sapaga)	7 500	-	-	-	-	22 500	22 500
		Construire des CEG	33 800	101 400	-	-	33 800	-	135 200
		Acquérir des table-bancs	25	-	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
		Construire des centres « Bissongo »	18 000	-	-	18 000	-	18 000	36 000
		Construire un							

		bâtiment administratif dans un CEG (Zinado)	35 000	-	-	-	35 000	-	35 000
	Sous Total OS 2.1		-	123 900	47 500	20 500	93 800	65 500	351 200
	<u>OS 2.2</u> Promouvoir la santé et la protection sociale	Construire des CSPS dans la commune	70 000	70 000	-	70 000	-	70 000	210 000
		Normaliser des CSPS par construction de maternités	15 000	-	15 000	-	15 000	15 000	15 000
		Construire des incinérateurs dans les CSPS	3 000	-	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
		Construire des salles d'hospitalisation	7 000	-	-	-	7 000	-	7 000
		Equiper des salles d'hospitalisation en lits	3 000	-	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
		Construire des infrastructures annexes (logement, dépôt de MEG, latrines)	6 000	-	6 000	-	6 000	6 000	18 000
	Sous Total OS 2.2			70 000	27 000	76 000	34 000	97 000	304 000
	<u>OS 2.3</u> Promouvoir l'accès à l'eau	Réaliser des forages positifs	PCD/AEPA	PCD/AEPA	-	-	-	-	-
		Réhabilités des forages positifs	PCD/AEPA	PCD/AEPA	-	-	-	-	-
		Réaliser des latrines	PCD/ AEPA	PCD/	-	-	-	-	-

potable et à l'assainissement			AEPA						
	Construire un château d'eau	395 760	PCD AEPA	-	-	-	-	-	-
	Etendre le réseau AEP	150 000	PCD/ AEPA	-	-	-	-	-	-
	Aménager des espaces verts	10 000	-	-	10 000	-	10 000	20 000	
	Créer des brigades d'enlèvement des ordures	5 000	-	-	5 000	-	5 000	10 000	
	Organiser des émissions radiophoniques sur l'hygiène et l'assainissement	100	-	100	100	100	100	400	
Sous Total OS 2.3		-	00	100	15 100	100	15 100	30 400	
<u>OS 2.4</u> Promouvoir le genre dans le développement	Créer un fond de nantissement pour octroi de crédit pour AGR	15 000	-	5 000	-	5 000	5 000	15 000	
Sous Total OS 2.4		-	00	5 000	00	5 000	5 000	15 000	
<u>OS 2.5</u> Promouvoir	Subventionner les formations (jeunes et femmes surtout)	250	-	5 000	-	5 000	-	10 000	

	l'emploi	Organiser des conférences publiques sur l'emploi	100		100	100	100	100	400
		Organiser des formations techniques spécifiques	250	-	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
	Sous Total OS 2.5		-	00	7 600	2 600	7 600	2 600	20 400
	<u>OS 2.6</u> Promouvoir les sports et les loisirs	Réfectionner la maison des jeunes	10 000	-	-	10 000	-	-	10 000
		Acquérir des chaises pour la maison des jeunes	17,5	-	-	175	-	175	350
	Sous Total OS 2.6		-	00	00	10 175	00	175	10 350
SOUS- TOTAL AXE 2			-	193 900	87 200	124 375	140 500	185 375	731 350
<u>Axe 3</u> Développement de la production agro-sylvo-pastorale	<u>OS 3.1</u> Accroître la production agro-sylvo-pastorale	Faire des études de réalisations de retenues d'eau	8 000	-	-	8 000	-	-	8 000
		Faire des études d'aménagement de bas-fonds	8 000	-	8 000	-	-	-	8 000
		Réaliser des	75 000	-	-	75 000		75 000	150 000

		retenues d'eau							
		Aménager des bas-fonds	65 000	-	-	-	65 000	-	65 000
		Réhabiliter des retenues d'eau	35 000	-	-	35 000	35 000	35 000	105 000
		Réaliser des cordons pierreux	20	-	5 00	500	500	500	2 000
		Réaliser des fosses fumières	60	-	600	600	600	600	2 400
		Construire des parcs de vaccination	5 000	-	5 000	-	5 000	-	10 000
		Réaliser des forages pastoraux	7 000	-	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
		Sous Total OS 3.1	-	00	21 100	126 100	113 100	118 100	178 400
	<u>OS 3.2</u> Valoriser les produits forestiers non ligneux	Créer une forêt communale	500	-	-	-	500	-	500
		Réaliser un jardin botanique dans la commune	4 000	-	-	-	-	4 000	4 000
		Sous Total OS 3.2	-	00	00	00	500	4 000	4 500
	<u>OS 3.3</u> Assurer une gestion durable des ressources	Production des plants	0,2	-	100	100	100	100	400
		Délimiter et protéger les	60	-	-	180	180	-	360

	naturelles	berges							
		Créer des pistes d'accès pour animaux	30	-	750	750	750	750	3 000
		Délimiter une mini-zone de pâture	5 000	-	-	- ²	-	5 000	5 000
	Sous total OS 3.3		-	00	850	1030	1030	5850	8760
	<u>OS 3.4</u> Promouvoir la transformation des produits ASP	Créer un fond de nantissement pour acquisition d'unités de transformation de produits locaux	60 000	-	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
	Sous Total O S 3.4		-	00	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
SOUS TOTAL AXE 3				00	36950	142 130	129 630	142 950	351 660
<u>Axe 4</u> Développement des secteurs de soutien à la production	<u>OS 4.1</u> Promouvoir l'industrie culturelle, touristique, et hôtelière	Construire l'hôtel de l' élu local	97 000	-	-	-	48 500	48 500	97 000
		Aménager des sites touristiques	1 500	-	-	1 500	1 500	1 500	4 500
		Créer un fond d'appui aux activités	10 000	-	-	10 000	10 000	40 000	30 000

		culturelles							
	Sous Total OS : 4.1		-	00	00	11500	60 000	60 000	131 500
	OS 4.2 Renforcer le réseau des pistes rurales	Réaliser des pistes rurales	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		Réaliser les voiries	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Sous Total OS:4.2		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	OS 4.3 Promouvoir les infrastructures marchandes	Construire des boutiques de rue (Blocs de 5 boutiques)	6 000	-	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000
		Construire une aire d'abattage	11 000	-	-	-	11 000	-	11 000
	Sous Total OS 4.3		-	00	6 000	6 000	17 000	6 000	35 000
Sous Total AXE 4		-	-	00	6 000	17 500	77 000	66 000	116 500
TOTAL GENERAL			-	193 900	136 257,5	312 757,5	366 212,5	566 732,5	1 574 840

TABLEAU N°33 : BUDGET PAR AXE

AXES	Coût total (x1000)	2017	2018	2019	2020	2021
AXE 1 : Renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne	226 330	00	6107,5	28732,5	18082,5	172 407,5
AXE 2 : Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale	731 350	193 900	87 200	124 375	140 500	185 375
AXE 3 : Développement de la production A.S.P	351 660	00	36 950	142 130	129 630	142 950
AXE 4 : Développement des secteurs de soutien à la production	116 500	00	6 000	17500	77 000	66 000
COÛT GENERAL	1 574 840	193 900	136257,5	312 737,5	365 212,5	566 732,5

Tableau N°34 : PROGRAMMATION FINANCIERE DE LA PREMIERE ANNEE

AXES	Objectifs	Activités	Quantités	Coût unitaire (x1000)	Coût total (x1000)	Localisation
	OS : 2-1 Promouvoir l'éducation, la formation technique et professionnelle	Construire des salles de classe au primaire	03	7 500	22 500	Loundogo, Zingdéga, Koulwoko, Tourgountenga, Tamasgo de Torodo
		Construire des CEG	03	33 800	101 400	Torodo, secteur3 Zempassogo, Digré
	Sous total OS 2.1		-	-	123 900	-
	OS : 2.2	Construire des CSPS	01	70 000	70 000	Tamidou, Kourgou, Nabitenga
	Promouvoir la santé et la protection sociale					-
Sous total OS 2.2		-	-	70 000	-	
TOTAL GENERAL			-	-	193 900	-

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PCD

6.1 Mobilisation des acteurs

La mise en œuvre du PCD répond au même principe qui a guidé son processus d'élaboration, c'est-à-dire l'implication réelle de tous les acteurs bénéficiaires (*municipalité et populations*). La stratégie initiée s'organise autour des deux (02) grandes phases :

Phase organisationnelle : elle porte sur des actions de marketing social, l'identification des acteurs et des porteurs de projets, la définition de leurs rôles et la formation des porteurs de projets sur les techniques de conduite et de gestion de projets ;

La diffusion du PCD

Phase opérationnelle : elle concerne spécifiquement la réalisation des projets du plan. Du point de vue de la stratégie opérationnelle, elle repose sur le principe de responsabilisation des acteurs locaux à se prendre charge. Ainsi la mise en œuvre du présent plan s'opérera schématiquement dans la chronologie suivante.

- renforcement des capacités institutionnelles locales ;
- suivi de la mise en place d'équipements marchands générateurs de ressources financières conséquentes permettant l'accroissement de la capacité d'autofinancement communale ;
- et enfin réalisation des projets sociaux.

6.1.1 Implication de tous les acteurs au développement de la commune

Une sensibilisation et une large information-communication sont nécessaires pour une meilleure appropriation du processus, par les communautés villageoises et par tous les autres intervenants (services techniques, ONG, Projets, partenaires financiers et techniques, associations etc.). Des messages seront diffusés en français mais aussi en langue locale. Pour ce faire, le conseil municipal doit décider du canal de communication et du contenu des messages les mieux adaptés à la situation socio-ethnique et religieuse de la Commune. Par ailleurs, les CVD seront mis à contribution pour une explication du processus à la base en vue de sa compréhension. Des sorties périodiques du Conseil Municipal pour expliquer le contenu du PCD avant sa mise en œuvre effective est nécessaire.

Dans le cadre de la diffusion du plan, des copies du document doivent être transmises aux différentes parties prenantes, les partenaires potentiels qu'ils en prennent connaissance et envisagent des appuis. De même, il est impérieux d'encourager les ressortissants de la Commune vivant dans d'autres villes ou hors du pays à contribuer à la réalisation du PCD.

6.1.2 Acteurs et leurs rôles

Les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PCD sont les suivants :

❖ *Populations*

Les populations qui ont contribué activement à l'élaboration du PCD doivent s'impliquer dans sa mise en œuvre à travers, les contributions tant physiques que financières pour la réalisation des microprojets retenus. De même, il est

attendu d'elles une grande disponibilité pour l'acquittement des impôts et taxes dus à la Commune afin d'augmenter ses capacités d'actions pour le bien être de toutes les couches sociales de la Commune.

Les Conseils Villageois de Développement (CVD)

Les Conseils Villageois de Développement (CVD) sont des structures de coordination du développement au niveau des villages. A cet effet, ils doivent superviser, suivre et évaluer les actions qui seront entreprises dans le cadre du présent PCD dans leur ressort territorial. De même, les actions de sensibilisations, de formation/information et de mobilisation sociale des populations à la base doivent être entreprises et réalisées par ces structures relais du Conseil Municipal.

❖ *Conseil municipal*

Le Conseil Municipal est le principal acteur de la mise en œuvre du PCD. Il a en charge d'impulser la dynamique de concertation à travers la mise en place et l'animation du cadre de concertation technique communal, la mobilisation sociale de concert avec les CVD, le choix des prestataires de services, le lobbying et le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers et le suivi évaluation des actions du PCD. La pratique d'une bonne gouvernance et une gestion transparente, sont des éléments mobilisateurs et fédérateurs des différents acteurs.

❖ *Services techniques*

Les services techniques qui ont participé activement à l'identification et à l'analyse de la faisabilité des actions, appuieront et conseilleront les populations, contrôleront la mise en œuvre (sur le plan technique) des actions et assureront les formations et les sensibilisations des producteurs. Par ailleurs, Ils doivent accompagner les communautés à élaborer les microprojets dans leur domaine d'activités respectif.

❖ *Prestataires de services*

Les prestataires de services apportent leur expertise locale ou extérieure sur la base de la demande et de la concurrence et appuient la Commune dans la réalisation des actions de développement identifiées.

❖ *Autorités coutumières et religieuses*

Les autorités coutumières et religieuses restent incontournables dans la résolution des questions locales liées à la gestion des ressources naturelles notamment le foncier et participent à la mobilisation des populations. De même, elles constituent des structures consultatives en matière sociale et culturelle.

❖ *Société civile*

La société civile regroupe les associations, les groupements de producteurs, les ONG, projets et programmes etc. Les associations et les groupements de producteurs sont des structures relais dans l'appui conseil et la formation des populations dans leurs activités socioprofessionnelles. Quant aux ONG, projets et programmes, ils auront pour rôle l'accompagnement technique et financier de la Commune dans la mise en œuvre du PCD à travers des actions d'appui, de conseil, de formation, de réalisation d'infrastructures et divers appuis financiers.

❖ *Etat*

L'Etat central entretient avec les collectivités territoriales et dans les domaines de leurs compétences des relations d'assistance, de contrôle et des relations contractuelles. L'Etat, en outre a un devoir d'assistance envers les collectivités sous forme de mise à disposition :

- Des subventions ;
- Des dotations spéciales ;
- Des ressources humaines et/ou matérielles
- Et d'appui technique et financier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCD, l'Etat intervient à travers les services déconcentrés qui, au quotidien appuient techniquement la réalisation des actions sur le terrain. En outre, il apporte des appuis financiers aux collectivités territoriales à travers les programme et projets.

Enfin, l'Etat a transféré aux communes à ce jour les onze domaines de compétence avec toutefois une insuffisance dans le transfert des ressources qui devrait suivre.

❖ *Partenaires techniques et financiers*

Les partenaires techniques et financiers sont des acteurs au développement qui apportent leurs appuis financiers et techniques à la mise en œuvre du PCD par l'allocation de ressources financières à la réalisation des actions relevant de leurs domaines d'intervention.

Ces partenaires doivent être impliqués dans la mise en œuvre du PCD et doivent s'approprier le contenu de ce référentiel de développement grâce à un large plaidoyer à leur endroit.

6.1.3 Formations des acteurs

La formation des porteurs de projets, des CVD, des conseillers municipaux et des OSC, sur les techniques de conduite de projets, vise à développer et à renforcer leur capacité opérationnelle. Ainsi, trois (03) modules de formation sont proposés à l'endroit des comités de projet sur les thèmes suivants :

❖ *Mobilisation et gestion financière*

Ce module mettra l'accent sur le montage et la gestion transparente des budgets alloués aux projets et les techniques de mobilisation financière ;

❖ *Montage des dossiers de projet et les techniques de suivi-évaluation*

Ce module permettra d'outiller les comités :

- en technique de montage de projet afin de faciliter les négociations de financement auprès des partenaires au développement ;
- en technique de suivi - évaluation.

❖ *Techniques de communication et de négociation des financements*

Ce module vise le renforcement des capacités de communication et de négociation des comités de projet auprès des partenaires au développement, afin d'assurer le financement de leurs projets.

6.1.4 Communication et négociation

L'étape de communication et de la négociation est un des maillons les plus importants dans la démarche proposée. L'excellente maîtrise de cette étape, par la municipalité et les comités de projets, est un gage de l'engagement des partenaires au développement dans le processus de mise en œuvre du PCD.

Il est préconisé la tenue d'une table ronde des partenaires au développement autour du PCD. Ce premier contact direct avec les partenaires au développement devra être porté par le Maire et la commission économie et finance du conseil municipal, dans le but :

- d'informer les partenaires sur le contenu du PCD ;
- de négocier une pleine participation des partenaires au développement en appui à l'effort local afin d'apporter l'appui financier nécessaire à la réalisation du PCD ;
- de persuader chacun des partenaires à se positionner par volet d'activités selon ses axes d'interventions prioritaires habituels, en matière de financement de projets de développement ;
- d'asseoir les bases de nouveaux partenariats de développement concerté entre la commune et les institutions d'aides qui s'engageront dans ce processus.

Les négociations avec les partenaires au développement ne se limiteront pas à la seule rencontre de la table ronde. Elles devront être permanentes et être manifestes aussi bien au niveau du conseil municipal que des comités de projet. Elles devront également pouvoir se formaliser dans le cadre d'accords de partenariat.

6.2 Mobilisations des ressources financières (extérieures et intérieures)

L'élaboration, la mise en œuvre et la gestion d'un plan de développement nécessitent des ressources importantes qu'il faut identifier et mobiliser.

Lors de la présente étape, la priorité est accordée à la mobilisation des ressources financières. Nous distinguons deux (02) types de ressources :

- **les ressources endogènes** : ce sont les contributions locales ;
- **les ressources exogènes** : il s'agit essentiellement de l'apport financier complémentaire mobilisé par les partenaires au développement. Ces contributions peuvent prendre également la forme d'un appui technique et/ou en équipements.

Dans sa stratégie de recherche de financement, la collectivité territoriale devrait préconiser d'explorer toutes les possibilités et opportunités relatives à la mobilisation des ressources.

La mobilisation des ressources est donc un exercice indispensable qui consiste à :

- identifier les sources de financement potentielles ;
- évaluer le volume des contributions éventuelles des sources de financement identifiées ;
- amener les autorités et les populations à mobiliser des ressources pour la réalisation des projets;
- élaborer une stratégie de communication.

VII. MÉCANISMES DE SUIVI/ÉVALUATION

7.1 Cadre de référence

Le cadre de référence du suivi - évaluation permet de définir les principaux indicateurs pour le suivi et l'évaluation des objectifs, des résultats et des projets issus du PCD. Deux (02) grands groupes d'indicateurs peuvent être retenus (à titre d'exemples) :

- **Indicateurs de réalisation ou de performance :**

Le taux de réalisation physique par domaine d'activité : ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les projets réalisés et les prévisions par domaine d'activités ;

Le taux de réalisation financière par domaine d'activité : ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les montants des projets réalisés et les montants prévisionnels par domaine d'activités ;

- **Indicateurs d'effets ou d'impact**

Portant sur les grands domaines dans lesquels des changements pourront être observés :

- l'amélioration des conditions environnementales : il s'agira de mesurer le niveau de changement opéré en matière environnementale en comparant la situation de départ par rapport à la situation d'arrivée une fois les actions prévisionnelles (en assainissement, en hygiène, en renforcement et préservation du couvert végétal, etc.) exécutées;
- l'accès aux équipements socio – collectifs : il s'agira de mesurer l'amélioration du taux d'accessibilité par équipements socio – collectifs en fonction de la situation de départ ;
- la satisfaction des populations quant à l'amélioration du service urbain : la réalisation d'un sondage de satisfaction peut permettre de cerner cet indicateur ;
- l'accroissement des ressources financières locales : il s'agira à ce niveau de mesurer en particulier l'accroissement de la capacité d'autofinancement de la commune (capacité d'investissement) sur la base de l'analyse des documents budgétaires (prévisions et réalisations).

7.2 Mécanisme de suivi et évaluation suggérée

La démarche préconisée pour le suivi - évaluation du PCD s'oriente en priorité sur la participation du conseil municipal et des communautés à la base. Ces derniers seront outillés à l'usage des éléments du cadre de référence. Les actions participatives de suivi - évaluation s'exécuteront à un triple niveau selon une périodicité bien définie :

Pour les projets d'envergure village : le processus de suivi - évaluation sera assuré par les comités de projet au sein des CVD. Un rapport trimestriel sanctionnera cette opération ;

Pour les projets d'envergure communale : l'activité de suivi - évaluation sera de la responsabilité de la commission économie et finance du conseil municipal qui s'assurera de produire à la fin de chaque trimestre un rapport bilan des actions programmées ;

Pour l'ensemble des projets du PCD participatif : il est préconisé la dynamisation de la cellule communale chargée de suivi-évaluation et plus élargie aux services techniques. Cette cellule travaillera sur la base des rapports trimestriels de la commission affaires économiques et financières. Il fournira ainsi des rapports bilans annuels de l'exécution du PCD au conseil municipal. Ce comité aura également la responsabilité :

- de réaliser **un bilan à mi-parcours du plan après deux (02) ans d'exécution** afin d'en tirer des leçons pour mieux réorienter son contenu ;
- de faire **un bilan final du plan à échéance** afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour mieux guider l'élaboration du prochain.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Plan Communal de Développement (PCD) a été élaboré sous l'égide du Conseil Municipal et sous la supervision de la Commission ad hoc mise en place par arrêté du Maire.

Il a été conçu sur la base de l'analyse de la situation actuelle (enjeux, opportunités et défis) ainsi que des conditions de vie actuelle de la population et tirant leçons de l'expérience de la mise en œuvre du plan communal antérieur. Il se fixe pour vision « *Faire de Zorgho une commune qui assure l'accès et la qualité des services sociaux de base et dynamise les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi en s'appuyant sur une gouvernance locale vertueuse à l'horizon 2026* ».

Cette vision partagée par l'ensemble des acteurs, est en cohérence parfaite avec les documents de politique et de stratégie définis au plan national telle que le PNDES qui a pour objectif de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Cette ambition ne peut être atteinte que par la conduite d'actions concrètes et cohérentes, touchant le développement des secteurs de production, le renforcement des secteurs de soutien à la production, l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie et enfin le renforcement du savoir-faire de la gouvernance locale.

La révision du plan a suivi un processus participatif ayant impliqué l'ensemble des acteurs de développement de la commune.

Sa mise en œuvre implique l'engagement et la participation collectifs, le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources financières, ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation à même de capitaliser les données et tirer les enseignements pour l'amélioration de la mise en œuvre du plan et des plans futurs.

Nous recommandons donc au conseil municipal la mise en œuvre d'un plan communal de communication dynamique qui constitue une opportunité pour la mobilisation citoyenne. Des projets spécifiques sont à élaborer afin de capter les financements de partenaires extérieurs.

D'un coût global de **un milliard cinq cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille (1 574 840 000)** francs CFA dont une contribution locale (commune et populations bénéficiaires) de **trois cent quatorze millions neuf cent soixante-huit mille (314 968 000)** francs CFA pour les cinq prochaines années, le PCD se veut un guide pour l'action communale, un document d'orientation qui synthétise l'ensemble des actions prioritaires de développement de la commune.

La mise en œuvre du PCD requiert d'une part que le Conseil Municipal se l'approprie comme outil fondamental de développement de la commune et d'autre part, une forte mobilisation de la population bien sensibilisée au principe de cofinancement des actions en vue de faciliter la mobilisation de sa quote-part locale.

La contribution financière des partenaires de même que leur appui technique étant déterminante pour la réussite de la mise en œuvre diligente des actions du plan, l'organisation d'ateliers d'échanges et de plaidoyer auprès de tous les partenaires traditionnels et potentiels de la Commune est fortement recommandée.

Annexe : Cadre logique

Axes	Objectifs spécifiques	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèse ou risques
Axe1 : Renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne	OS : 1.1	Renforcer les capacités élus locaux à l'entreprise du développement	Les capacités des élus locaux sont renforcées à l'entreprise du développement	Rapports d'activités de la Mairie, de la DREP et des PTF	Implantation des élus locaux, des services techniques déconcentrés
	OS : 1.2	Accroître la mobilisation des ressources internes et externes	La mobilisation des ressources internes et externes est accrue	Rapports d'activités de la Mairie, des services financiers déconcentrés	Implantation effective contribuables de la commune
	OS : 1.3	Renforcer la concertation et le partenariat	La concertation des acteurs et le partenariat sont renforcés	Rapports d'activités de la Mairie et des partenaires	Implantation des acteurs et des partenaires
	OS : 1.4	Renforcer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets du plan	Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets est renforcé	Rapports d'activités de la Mairie, des CVD et des partenaires financiers	Implantation des acteurs locaux (CVD, STD) dans le suivi-évaluation
Axe2 : Construction du capital humain et promotion de la protection sociale	OS : 2.1	Promouvoir l'éducation, la formation technique et professionnelle	L'éducation, la formation technique et professionnelle sont promues	Rapport d'activité de la commune et des PTF et des services techniques	Appui financier effectif des PTF
	OS : 2.2	Promouvoir la santé et la protection sociale	L'accès aux services de santé de qualité pour tous est amélioré	Rapport d'activités des CSPS et du District sanitaire	Appui effectif des PTF et de l'administration
	OS : 2.3	Promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	nombre de ménages ayant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	Situation faite par le point focal, rapports de la Direction Régionale de l'Eau	Appui des partenaires techniques et financiers

	OS : 2.4	Promouvoir le genre dans le développement	Nombre de femmes, jeunes ou de personnes vulnérable impliqués dans la mise en œuvre du plan	Rapports d'activités de la commune et des PTF intervenant et du service de l'action sociale	Appui des partenaires techniques et financiers et des services techniques
	OS : 2.5	Promouvoir l'emploi	Nombre de femmes et de jeunes formés(FTS)	Rapport de la Mairie e des services techniques déconcentrés	Appui effectif des PTF et des services techniques
	OS : 2.6	Promouvoir les sports et loisirs dans la commune	le niveau de la pratique des sports et les lieux de loisirs est amélioré	Rapport des activités de la Mairie et des services techniques	Appui des PTF et de l'administration
Axe 3 : Développement de la production agro-sylvo-pastorale	OS : 3.1	Accroître la production agro-sylvo-pastorale	Niveau de production agricole. Niveau d'aménagements agricoles. Niveau d'aménagements pastoraux	Rapports du chef ZAT et du chef ZATE rapport de la Mairie	Appui des PTF et risques d'aléas climatiques. Adhésion des populations
	OS : 3.2	Valoriser les produits forestiers non ligneux	Les produits forestiers non ligneux sont valorisés	Effectivité de la transformation des PFNL par les femmes rapports d'activités	Implantation des acteurs locaux risques d'aléas
	OS : 3.3	Assurer la gestion durable des ressources naturelles	La gestion des ressources naturelles est assurée de façon durable	Rapport des services techniques déconcentrés se la Mairie	Adhésion des populations. Appui financier. Aléas climatique
	OS : 3.4	Promouvoir la transformation des produits locaux	Les produits locaux transformés sont disponibles sur le marché local	Rapports d'activités du service de l'environnement et de la Mairie. Nombre d'unités de transformation acquises	Adhésion des acteurs, appui financier aléas climatiques
Axe 4 : Développement des secteurs de soutien à la production	OS : 4.1	Promouvoir l'industrie culturelle touristique et hôtelière	Effectivement de l'aménagement de certains sites touristique et de réalisation d'infrastructure hôtelière	Rapports d'activités des services techniques et de la Mairie	Appui financier et adhésion de la population
	OS : 4.2	Renforcer le réseau des pistes rurales	Nombres de km de routes ou pistes rurales aménagées	Rapports d'activités de la commune et des PTF	Appui effectif de PTF
	OS : 4.3	Promouvoir les infrastructures marchandes	Nombre d'infrastructures réalisées au cours du plan	Rapports d'activités de la commune et des PTF	Appui effectif des partenaires techniques et financiers

Axe 1	Résultat attendus 1	Les capacités des élus locaux à l'entreprise du développement local sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salle de réunion construite - Centre multimédia construit - Nombre d'élus locaux formés sur la décentralisation - Nombre de CVD et conseiller municipaux formés sur leurs rôles et missions - La formation sur la fonction publique territoriale à organisée - La formation sur le suivi-évaluation est organisée 	Rapports d'activités de la Mairie, des PTF, des services techniques	Implantation des élus locaux, des services techniques déconcentrés
	Résultat attendus 2	La mobilisation des ressources internes et externes est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collecteur de taxes formé - Nombre de séances de sensibilisation sur le civisme fiscal organisées - Nombre d'émission radiophoniques - La base de données sur les contribuables est mise en place 	Rapports d'activités de la Mairie et des services techniques déconcentrés	Adhésion/implantation des acteurs (surtout les contribuables)
	Résultat attendus 3	La concertation et le partenariat sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mobilier de bureau acquis - Un plan communal de communication mise en place - Nombre de bâtiment administratif réhabilités 	Rapports d'activités de la Mairie, des PTF et des services techniques déconcentrés	Implantation des services techniques et des partenaires.
	Résultat attendus 4	Le suivi-évaluation du plant est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logiciels acquis pour la comptabilité et les services de l'état-civile - Matériel informatique acquis - Nombre de motos acquis 	Rapports d'activités de la Mairie, des CVD et des partenaires financiers	Implantations des acteurs locaux
Axe 2	Résultats attendus 1	L'éducation, la formation technique et professionnelle sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salles classes construites au primaire ; - Le CEG de Sapaga est Normalisé - Nombre de CEG Construits 	Rapports d'activités de la commune, des P.T.F et des services techniques déconcentrés	Appui financier et technique effectif

			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centre « Bissougo » construits - le bâtiment administratif construit au CEG de Zinado 		
Résultats attendus 2	La santé et la promotion sociale sont prouves	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CSPS construits - Nombre de CSPS normalisés - Nombre d'incinérateurs réalisés - Nombre de salles d'hospitalisations construites - Nombre de salles d'hospitalisations équipées - Nombre d'infrastructures annexes construites 	Rapports d'activités de la Mairie, des CSPS et du sanitaire	Appui financier et technique des PTF et de l'administration	
Résultats attendus 3	L'accès à l'eau potable de qualité et à l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de forages réalisés - Nombre de forages réhabilités - Nombre de latrines réalisées - Château d'eau construit - Le réseau AEP à connu une extension - Nombre d'espaces verts aménagés - Nombre de brigades d'enlèvement des ordures mises en place - Nombre d'émissions Radiophoniques sur l'hygiène et l'assainissement 	Situation faite par le point focal (mairie), rapport de la Direction Régionale de l'Eau	Appui financiers effectif des P.T.F	
Résultats attendus 4	Le guère dans le développement est promue	Un fond de nantissement pour octroi de crédits AGR est créé	Rapports, d'activités de la mairie, des PTF	Appui financier effectif adhésion des populations	
Résultats attendus 5	L'emploi est promu au cours du plan	- Nombre de jeunes et de femmes dont la formation est subventionnée ;	Rapports d'activités de la Mairie et des services techniques	Appui des PTF et des services technique	

			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conférences publiques organisées - Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires des FTS 		
	Résultats attendus 6	La pratique du sports et les loisirs sont promus	<ul style="list-style-type: none"> - La maison des jeunes est réfectionnée - Nombre de chaises acquises pour la maison de jeune 	Rapports d'activités de la Mairie	Appui des PTF
Axe 3	Résultats attendus 1	La production agro-sylvo-pastorales est promue	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'études de réalisation de retenues d'eau faites ; - Nombre d'étude d'aménagement de bas-fonds faite ; - Nombre de retenues d'eau réalisée ; - Nombre de bas fond aménagé ; - Nombre de retenues d'eau réhabilitées ; Nombre d'ah de cordons pierreux réalisés - Nombre de fosses fumières construites - Nombre de parcs de vaccination construits - Nombre de forages pastoraux réalisés 	Les rapports d'activités des services techniques déconcentrés (ZAT-ZATE) les rapports de la Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des populations - Appui des partenaires techniques et financiers
	Résultats attendus 2	Les produits forestiers non ligneux sont valorisés	<ul style="list-style-type: none"> - Une forêt communale est créée ; - Un jardin botanique est réalisé ; 		Adhésion des populations et appui des PTF
	Résultats attendus 3	La gestion durable des ressources naturelles est assurée.	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de plants produits ; - Nombre de km de berges délimitées et protégées ; - Nombre de km de pistes d'accès pour animaux créées ; La mini-zone de pâturage délimitée 	Rapports des services techniques et de la mairie	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des populations Appui des P.T.F
	Résultats attendus 4	La transformation des produits agro-sylvo-pastorale est promue	<ul style="list-style-type: none"> - Un fond de nantissement pour acquisition d'unités de transformation des produits locaux 	Rapports d'activités de la mairie et des services techniques	Adhésion des populations Appui des P.T.F

Axe 4	Résultats attendus 1	L'industrie culturelle touristique et hôtelière est promue	<ul style="list-style-type: none"> - L'hôtel de l'élu local est construit ; - Nombre de sites touristiques aménagés ; - Un fond d'appui aux activités culturelles est créé ; 	Rapports d'activités de la mairie et des services techniques	<p>Adhésion des populations</p> <p>Appui des P.T.F</p>
	Résultats attendus 2	Le réseau des pistes rurales est renforcé au cours du plan	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de km de pistes rurales aménagées ; - Nombre de m de voiries réalisées 	Rapports d'activités de la mairie et des services techniques	<p>Adhésion des populations</p> <p>Appui des P.T.F</p>
	Résultats attendus 3	Les infrastructures marchandes sont promues	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de boutiques de rue construites par bloc de 5 ; - L'aire d'abattage est construite 	Rapports d'activités de la mairie	<p>Adhésion des populations</p> <p>Appui des P.T.F</p>